

éditorial

## OXYGENE : Le pari du renouveau syndical

Tout d'abord, bonjour à tous et **bienvenue tout particulièrement aux nouveaux bacheliers** ayant décidés de s'inscrire à l'Université. **Bon courage surtout**, car vous rentrez dans un monde bien différent de ce que vous connaissiez jusque là avec ses problèmes et incertitudes que vous ne soupçonniez même pas : difficultés pour trouver les informations, refus d'inscription pour un nombre croissant d'étudiants, financement des études...

**Les membres d'OXYGENE sont présents** au maximum durant les mois de juillet et de septembre, comme ils le seront par la suite pendant toute l'année universitaire, **pour t'aider** à te repérer dans le dédale universitaire **et t'informer** sur l'Université et nos activités (réunion de pré-rentree, bourse aux livres, SOS inscription pour les étudiants sans place à la fac...).

Car **le syndicalisme étudiant est aujourd'hui en pleine crise** : il y a un peu plus d'un an, il existait deux syndicats étudiants, l'UNEF et l'UNEF-ID, un syndicat étudiant mis en examen en tant que personne morale dans l'affaire de la MNEF. La direction de l'UNEF, syndicat auquel nous étions affiliés, a décidé de liquider notre syndicat et de fusionner avec la

direction de l'UNEF-ID. A Paris I, nous avons refusé cette liquidation et nous avons créé en décembre 2001 OXYGENE.

Nous voulons oeuvrer au renouveau du syndicalisme étudiant, **sur des bases saines**, au service des étudiants **pour une Université publique de qualité ouverte à tous**.

Car face à l'UNEF-ID soit-disant réunifiée, organisation de bureaucrates et de professionnels des élections universitaires et du "cartage" qui cherche à établir un monopole en sa faveur sur le créneau du syndicalisme étudiant et à faire main basse sur la gestion de l'aide sociale et de la restauration universitaire après avoir fait main basse sur le mutualisme étudiant, **les étudiants ont besoin d'une alternative syndicale étudiante crédible**. Cette crédibilité, pour nous, c'est notre activité sur le terrain au quotidien pour défendre vos droits et lutter contre les réformes de casse de l'Université publique menées depuis plus de 30 ans, avec la complicité de l'actuelle UNEF.

Nous espérons que la lecture de ce guide te donnera envie de discuter avec nous et mieux, de t'investir avec nous. Rejoins nous pour construire avec nous le renouveau syndical ! A bientôt.

Ce guide a été rédigé par les militants d'Oxygène, à partir du travail fait les années antérieures par les militants de l'ancienne UNEF Paris I. Toutes vos suggestions et critiques sont les bienvenues.

### POUR NOUS CONTACTER ET NOUS VOIR :

**OXYGENE, 90 rue Tolbiac 75013 Paris, bureau B902 (9<sup>ème</sup> étage)**

**Tel : 01 44 07 86 92**

**Site internet local : <http://oxygene.skreel.org>**

**Email : [oxygene@altern.org](mailto:oxygene@altern.org)**

**site internet national : <http://unef.org>**

## Au niveau national, où allons-nous ?

L'UNEF ayant été liquidée et dissoute dans l'ancienne UNEF-ID (rebaptisée UNEF !), il n'y a plus aujourd'hui de syndicat national crédible alternatif à l'actuelle UNEF.

OXYGENE est actuellement membre du réseau UNEF-Résistance syndicale (UNEF-RS) qui s'est constitué en janvier 2002 (voir l'appel de lancement ci-contre) avec 4 AGE ayant refusées la "réunification" : l'AGEL (association générale des étudiants de Lille), l'UNEF-Evry, et l'UNEF Paris IV, et OXYGENE. D'autres embryons de structure nationale existent : FSE (Fédération syndicale étudiante), réseau SE (Solidarité étudiante). Enfin, d'autres AGE de l'ancienne de l'UNEF sont isolées : UGEM (union générale des étudiants de Montpellier) et USEL (Union syndicale des étudiants de Lyon). Nous travaillerons au rassemblement syndical pour la constitution, la plus rapide possible, d'un grand syndicat de lutte qui défende vraiment les intérêts des étudiants, et rien d'autre.



Les attaques contre le service public d'enseignement supérieur se multiplient. Après la réforme Bayrou - premier aboutissement d'une politique de casse plus que trentenaire -, les licences professionnelles, voici venu le temps de la réforme Lang dite des ECTS : casse du cadre national des diplômes, livraison des formations aux intérêts à courte vue du patronat, et remise en cause des droits fondamentaux des étudiants.

L'Université publique est progressivement privatisée, les étudiants - en particulier les étudiants étrangers - sont victimes de problèmes administratifs chaque année plus nombreux : la situation est aujourd'hui catastrophique. Les réformes en cours visent à livrer les "stocks" étudiants au patronat avec des diplômes au rabais, alors que les Grandes Ecoles, favorisées financièrement, fourniront les cadres.

**Plus que jamais, les étudiants ont besoin d'un syndicat de terrain pour les défendre au quotidien et pour stopper les réformes de casse de l'Université.**

Or, ce syndicat n'existe pas. L'UNEF désormais officiellement ni indépendante, ni démocratique (ID), en perpétuelle lune de miel avec tous les ministres, de Bayrou à Lang en passant par Allègre, ne défend pas les étudiants. Prétendant s'opposer à la Réforme Lang avant les élections universitaires, elle s'est abstenue honteusement lors d'un vote décisif au CNESER le 26 novembre qui donne le feu vert à la réforme Lang.

A côté de l'UNEF-ex-ID, aucune organisation n'a réussi à imposer une alternative syndicale de terrain crédible. Une partie de la direction de l'UNEF, attirée par les quelques postes qu'on lui faisait miroiter, a liquidé notre syndicat en juin 2001 et célébré la "réunification" des bureaucrates, sans perspective syndicale réelle.

L'immense majorité des AGE de l'UNEF a refusé de cautionner cette manœuvre d'appareil. Ces AGE se retrouvent aujourd'hui dispersées et résistent localement pour faire vivre un véritable syndicalisme de terrain. Pour agir efficacement, il nous semble indispensable de nous unir nationalement, entre nous mais aussi avec d'autres. Par conséquent,

## Appel à la Résistance syndicale

• Nous appelons l'ensemble des AGE membres de l'UNEF en juin 2000 à se coordonner et à rejoindre le Réseau UNEF - Résistance syndicale. Structure

provisoire en l'absence de syndicat national, il a vocation à préparer la reconstruction d'un grand syndicat au service des étudiants et combattant sans compromission pour une Université publique de qualité ouverte à tous.

• Nous appelons toutes les organisations étudiantes et les individus intéressés par notre démarche à nous contacter pour entrer avec nous en résistance

Evry, le 6 janvier 2002

## Paysage syndical de Paris I

**A Paris I aussi (et surtout !), nous oeuvrons à la constitution d'un pôle de résistance syndicale.**

L'année dernière, une intersyndicale SUD-OXYGENE-CNT s'est constituée contre la réforme Lang et la réforme du DEUG d'histoire (création de groupes de niveau).

Nous avons proposé récemment à Alternative étudiante (fédération d'associations de filières), à SUD, à la CNT (anarcho-syndicalistes), et au Comité pour un vrai syndicat étudiant, la création d'un bulletin d'information commun en direction des étudiants (sur l'actualité des conseils, sur les luttes). Nous espérons que cette initiative aboutira, avec le maximum d'organisations étudiantes.

**L'UNEF aujourd'hui ? Pour nous, ce "syndicat" est**

- un appendice "syndical" du parti socialiste ; cette organisation sert plus à assurer l'avenir politique de jeunes bureaucrates aux dents longues qu'à défendre les étudiants. L'essentiel est pour eux d'encaisser les cotisations en juillet et de gagner les élections en décembre.

- un réseau de petits commerçants qui font concurrence au CROUS avec leurs friandises (avec tarifs préférentiels pour les clients fidèles)

- une structure de cogestion qui endort les étudiants ("tout va bien, on s'occupe de tout") et accompagne les politiques de casse de l'Université publique (Réformes Bayrou, Allègre, et Lang).

- un marchand de rêves avec la propagande autour de l'allocation d'autonomie (voir p.28)

**Contre la politique de casse de l'Université publique menée avec acharnement par tous les gouvernements depuis plus de 30 ans, Résistance !!**

**Abrogation de la Réforme Lang que Ferry veut appliquer !!**

Depuis au moins 30 ans et la loi Faure de 1968, **une politique a été constamment et délibérément menée par les gouvernements qui se sont succédé, quelle que soit leur étiquette.** Toutes les réformes sont allées dans le même sens et n'ont été que les étapes d'une unique Réforme, dont les objectifs sont aujourd'hui en passe d'être atteints.

**Cette Réforme tient en un mot : privatisation.**

Dans le contexte global d'une idéologie qui fait de la réduction des dépenses publiques un objectif premier, qui encourage les professeurs à créer leurs start-up (loi Allègre sur l'innovation de 1999), l'Etat finance de moins en moins l'enseignement supérieur. Le financement est reporté, d'une part, sur les "usagers" - baisse de l'aide sociale, hausse exponentielle des frais d'inscription. D'autre part, on présente comme un progrès la participation des entreprises privées. Mais, en échange, on leur livre le contenu de nos formations.

Les principales réformes ne sont que les étapes de la privatisation. La loi Faure (1968) a instauré l'autonomie des Universités, autant dire leur soumission à des intérêts privés. La loi Savary (1984) l'a renforcée, en particulier en

ouvrant les conseils des facs à des personnalités extérieures. La réforme de 1997, préparée par Bayrou, appliquée par Allègre, a cassé, par la semestrialisation, la cohérence de l'année universitaire. Le plan U3M d'Allègre a officialisé le changement total de fonction de l'enseignement supérieur : non plus donner une formation intellectuelle pour la vie, mais satisfaire les exigences à court terme du patronat. Les licences professionnelles, qu'il a créées, sont ainsi des diplômes bidon, dont l'épreuve essentielle est un stage sans garantie de paiement, noté par le patron.

Et maintenant pour parachever le tout, la Réforme Lang !

## **La réforme Lang (ECTS et VAE) : Attention Danger !!**

### **1. La dévalorisation immédiate des DEUG**

La réforme des ECTS (European Credit Transfert System) restructure le système universitaire français en 3 grades (système 3-5-8) comme le préconisait le rapport Attali : licence-mastaire-doctorat. Pour obtenir ces 3 grades, il faudra obtenir un certain nombre de "crédits" (180 pour la licence, 300 pour le mastaire).

La première sortie diplômante sera donc à Bac +3. **Le Deug, maintenu artificiellement, n'aura plus aucune lisibilité, ni aucune valeur.** L'effet de cette mesure sera dissuasif pour les étudiants de milieu modeste qui n'ont pas forcément la possibilité de faire des études longues.

### **2. La casse du cadre national des diplômés**

Chaque université est encouragée par le ministère à mettre en place des projets "innovants", à concocter de nouveaux diplômes maisons. C'est la porte ouverte à la **régionalisation** des diplômes. Pour mieux préparer les facs à la concurrence européenne et mondiale, Lang est donc prêt à faire sauter le cadre national des diplômés. Les diplômes nationaux n'auront de "nationaux" que le nom, le contenu étant décidé localement (dans la demande d'habilitation) en lien avec les entreprises.

Cette régionalisation signifie la **mise en concurrence des facs** établira un système universitaire à deux vitesses. D'une part, les facs d'élite, qui sélectionneront leurs étudiants, se placeront sur le marché mondial de l'éducation - dont la libéralisation progressive est programmée par l'OMC. D'autre part, les facs poubelles, délaissées par les pouvoirs publics, accueilleront le gros des stocks étudiants.

### **3. La professionnalisation généralisée de l'université**

Un objectif primordial de la réforme est "de développer la professionnalisation" des cursus. Cette professionnalisation est déjà bien entamée : de nombreuses filières professionnalisées sélectives (IUP, magistères) remplacent d'ors et déjà des filières générales (qui risquent de plus en plus de devenir des filières de relégation). Ainsi, **à Paris I, le DEUG d'Art plastique a été supprimé et remplacé par un IUP.**

Lang n'a que le mot "pluridisciplinarité" à la bouche. Nostalgie de la quête du savoir encyclopédique ? Non ! Il ne s'agit en fait que d'un cache-sexe d'une réforme des enseignements réintroduisant le patronat dans la définition des programmes. Déjà, à Montpellier III, un Deug pluridisciplinaire a été créé pour répondre à une "demande profonde d'implantation professionnelle régionale".

Il faut au contraire défendre les disciplines traditionnelles menacées par un patchwork pluridisciplinaire insipide, alibi pour fermer les filières les moins rentables et "faciliter la création d'enseignements par des méthodes faisant appel aux technologies de l'information", et mettre sous tutelle patronale l'Université publique..

Nous refusons cette professionnalisation des cursus synonyme de mainmise croissante du patronat sur les programmes. C'est un changement total de la fonction de l'Université qu'on veut imposer : **non plus donner une formation intellectuelle pouvant servir dans un grand nombre de carrières, mais fournir de la main d'oeuvre à très bon marché à très court terme au patronat** - pendant les études : stagiaire ; ensuite : chômeur, pour laisser la place à d'autres stagiaires -, tandis que les Grandes Écoles fourniront les cadres.

### **4. Une vaste entreprise de déqualification**

La Réforme remet tout simplement en cause ce qui fait la valeur d'un diplôme national : la permission de poursuivre des études à un niveau supérieur. En effet, l'entrée dans le cycle post-licence (qui mène au mastaire) n'est plus garantie avec une simple licence.

Le dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) prévoit que les diplômes universitaires puissent être accordés sur la seule base de l'expérience professionnelle d'un candidat, c'est-à-dire sans formation théorique, ni examen. Les diplômes seront alors délivrés par des jurys comprenant obligatoirement des représentants du patronat. Il s'agit clairement d'une entreprise démagogique de **déqualification**.



International  
Anti-impérialisme ou Barbarie



**Les guerres impérialistes menées au nom des droits de l'homme**

Après la Guerre du Golfe et celle du Kosovo, la Guerre menée par les Etat-Unis et leurs vassaux a pris l'aspect particulièrement odieux de bombardements massifs sur des populations sans défense.

Victimes d'un terrorisme fanatique qui a massacré des milliers d'innocents, les USA ont choisi d'y répondre par un terrorisme fanatique qui massacre des milliers d'innocents. Quelle différence entre Ben Laden (d'ailleurs créé et financé par les USA) appelant les Musulmans à tuer des Américains au nom de Dieu et Bush ordonnant aux croisés de la civilisation d'aller tuer des Afghans, au nom de Dieu également ? S'agit-il d'"éradiquer le terrorisme" ? Bien au contraire, les fanatiques trouveront de nouveaux kamikazes parmi les proches des victimes innocentes. L'obscurantisme des Talibans se trouvera conforté par la façon dont la "civilisation" se manifeste aux populations afghanes.



Pour la troisième fois en onze ans, le gouvernement français n'a cherché à se distinguer que par la servilité de son alignement sur les nouveaux croisés.

Qui peut encore croire que les motifs de ces opérations meurtrières résident dans "l'humanisme" des dirigeants bourgeois des principales puissances du Globe ? Comment justifier, au nom des droits de l'homme (et de la femme !), le soutien aux talibans tant que ceux-ci se contentaient de massacrer leur propre population ? Et que dire du soutien à Pinochet contre Allende, et à Mobutu contre Lumumba ??

Les raisons fondamentales de ces guerres impérialistes résident selon nous ailleurs : dans l'essence même du mode de production capitaliste.

**L'impérialisme est la manifestation externe et barbare des contradictions internes du mode de production capitaliste**

Marx a dévoilé la contradiction principale du capitalisme : "plus les forces productives se développent, plus elles entrent en conflit avec la base étroite sur laquelle sont fondées les rapports de classe". La plus-value extorquée aux travailleurs par les capitalistes ne peut se réaliser entièrement à l'intérieur des frontières du monde capitaliste : d'où la conquête sauvage de nouveaux marchés pour réaliser cette plus-value. Les rapports impérialistes procèdent donc de la dynamique interne du mode de production capitaliste.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

Avec Marx, nous sommes à mille lieues des bons sentiments des philosophes à 2 balles (tel notre ministre-philosophe Ferry). Ceux-ci nous font croire qu'un monde pacifique et juste est possible sans l'éradication du capitalisme ; ils nous font croire que toute alternative à l'ordre dominant mène aux gouglags pour mieux nous vanter les puissants qui les nourrissent.

Nous sommes aussi bien loin de l'économie bourgeoise qui nous propose des modèles (chimériques) harmonieux de concurrence pacifique, alors que les peuples du monde entier peuvent témoigner de la violence du capital. Derrière l'idéologie libérale de la propriété privée fondée sur le travail, il y a l'exploitation des travailleurs par la bourgeoisie possédante.



Parce que nous refusons de disjoindre l'économie du politique, nous pensons que l'élimination de l'impérialisme (économique et militaire) requiert le renversement du capitalisme. Telle est d'ailleurs l'essence du syndicalisme de classe - que bafoue les "syndicats" de cogestion comme la CFDT et l'UNEF - fidèle à la Charte d'Amiens de 1906 : réunir tous les travailleurs et les travailleurs en formation (étudiants) pour défendre leurs intérêts par opposition aux intérêts de la bourgeoisie. Ce syndicalisme vise par là même à la disparition du salariat (et donc du capitalisme), système qui sert les intérêts des capitalistes.

**Solidarité avec les peuples en lutte contre l'impérialisme**

En tant que syndicalistes étudiants, défenseurs d'une Université qui donne accès à tous au savoir, contre tous les obscurantismes, d'une Université qui accueille largement les étudiants du Sud et favorise la solidarité avec leurs peuples, nous ne pouvons que nous opposer à l'impérialisme.

Nous le ferons en informant les étudiants des luttes à travers le monde, et en tissant des liens concrets avec des organisations étudiantes : construisons ensemble une **Internationale** des syndicats étudiants de lutte !



**Soutien à la Résistance palestinienne**  
Pour le déploiement d'une force de protection internationale du peuple palestinien pour arrêter les massacres ordonnés par le boucher Sharon

**Rupture de tous les accords entre l'Union européenne et Israël**

**Solidarité avec le peuple irakien victime d'un embargo criminel qui a tué plus d'un million de personnes**  
**Solidarité avec les travailleurs et les étudiants du monde entier qui s'opposent aux plans d'ajustement structurel imposés par le FMI (au service des investisseurs des pays impérialistes) en collaboration avec les élites locales.**

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

## Les Conseils de l'Université : un simulacre de démocratie

Les représentants étudiants dans les Conseils de l'Université (Conseils centraux et Conseils d'UFR) sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes). Il y a une élection tous les ans en décembre : soit les conseils centraux, soit les conseils d'UFR. Cette année, nous élisons les représentants étudiants dans les conseils d'UFR.

Le président de l'Université (actuellement M. Kaplan) est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils centraux réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés.

### LE CONSEIL D'UFR

- Il élabore et modifie le règlement intérieur de l'UFR
- Il organise les projets d'enseignements et détermine les modalités de contrôle des connaissances qui sont ensuite soumises au CEVU
- Il répartit les moyens budgétaires entre les différents laboratoires de recherche rattachés à l'UFR

### LES CONSEILS CENTRAUX

Le **Conseil d'Administration** (CA) est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget, et les propositions présentées par les autres conseils. Il approuve (ou non) les accords et conventions signés par le Président. Il compte 60 membres, dont seulement 15 étudiants y compris un vice-président étudiant. OXYGENE y a 1 élu.

Le **Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire** (CEVU) débat sur tout ce qui concerne ces deux domaines. Sa composition (40 membres seulement, dont 16 étudiants y compris un vice-président étudiant) rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA. OXYGENE y a 1 élu.

Le **Conseil Scientifique** (CS) débat sur ce qui concerne la politique de recherche de Paris I. Il a 40 membres, dont 3 étudiants de troisième cycle, les seuls à être directement concernés par cette politique.

Tout cela est en apparence bien joli. Il faut pourtant ne pas de faire de douces illusions : l'Université n'est pas une sorte d'Etat gouverné démocratiquement, dont les Conseils seraient le Parlement.

En effet,

Les Conseils comprennent (en nombre de plus en plus important : 20 à 30% du CA) des "personnalités extérieures" non élues par les étudiants et le personnel de l'Université. Parmi ceux-ci, on retrouve des représentants du patronat qui peut ainsi influencer sur les enseignements délivrés.

L'essentiel se joue ailleurs, au niveau national. Ainsi, le Conseil d'administration met en application les décrets nationaux. Nous combattons les décrets relatifs à la Réforme Lang, et nous refusons par conséquent de participer à leur application au niveau de la fac (refus de la cogestion).

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

10

### Pourquoi alors participer aux élections universitaires?

- Avoir des élus nous permet d'avoir accès facilement à des informations précieuses : textes votés au CA, compte-rendus, etc.
- Pour des raisons matérielles "vitales" : avoir des élus nous permet d'avoir un local (règle absurde qui prive la CNT de local - alors qu'elle a une activité réelle sur la fac) et un financement (indispensable pour payer les tirages de tracts et de brochures).

### Pourquoi siéger aux conseils centraux ?

- Nous avons jusqu'ici siéger aux conseils centraux pour porter haut et fort, sans compromission, les revendications des étudiants, sans collaborer à l'application des réformes de casse de l'Université publique.
- Nous sommes bien seuls (avec Alternative étudiante) à le faire. L'UNEF, qui fait croire aux étudiants que tout peut s'obtenir dans l'ambiance feutrée des conseils, qui fait des élections le centre de gravité de son activité, se manifeste par son absence (1 élu sur 5 au dernier CA du 1<sup>er</sup> juillet) et, quand ils sont présents, ils se transforment en béni oui-oui de la direction de la fac (pas un seul vote contre l'an dernier !!).
- Pour nous, la participation aux conseils est une question stratégique. Nous n'excluons pas de suspendre, à la rentrée prochaine notre participation au CA - tout en continuant à vous informer -, pour bien marquer notre refus de la réforme ECTS qui va commencer à être vraiment appliquée cette année à Paris I

### Que s'est-il passé cette année au CA ? Petit bilan de votre élu

#### Sur le fond : vers la casse du cadre national des diplômes

Nous avons assisté cette année à la multiplication de créations (ou de reconduites) de diplômes d'université - diplômes spécifiques à Paris I, non reconnus nationalement. En janvier, la convention entre Paris I et l'Institut André Néher, dans le cadre du diplôme d'université d'études juïques (DUEJ), a été renouvelée (avec le soutien de l'UNEF) malgré notre opposition. Cette convention est une atteinte grave au principe de laïcité, quand on sait que cet "institut" est un établissement libre et confessionnel d'enseignement supérieur.

La contre-réforme Lang commence à s'appliquer à Paris I : la mise en place d'une commission de validation des acquis (de l'expérience) par secteur de formation a été votée en avril ; de plus en plus d'accords de coopération font maintenant référence aux accords de Bologne (1999), qui lancent véritablement la libéralisation de l'enseignement supérieur. Enfin, au mois de juillet, la création de "masters ENS" littéraires (en partenariat avec Paris I) a été votée : l'ENS est transformée en une Université d'élite délivrant ses propres diplômes, rentrant ainsi en concurrence avec les facultés qui verront leurs diplômes littéraires dévalorisés. Cela préfigure la très dangereuse mise en concurrence des facs.

#### Sur la forme : étouffer toute voix dissonante

De nombreux "hic" ont émaillé cette année, fissurant la façade "démocratique" et "ouverte" qu'affiche la direction la fac :

- retranscription tronquée des débats du CA
- refus de répondre à nos objections (sur le DUEJ, sur l'utilisation de l'excédent financier, etc)
- vote sur des textes distribués en début de séance et que nous n'avons même pas le temps de lire !
- procédure de vote bâclée et tendancieuse : tous ceux qui ne s'expriment pas sont censés approuver les textes du Président !

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

11

## La section disciplinaire

### Fonctionnement

Elle est composée paritairement de 5 représentants des étudiants (dont un militant d'Oxygène), et de 5 représentants des profs.

La procédure se déroule en 3 temps :

- Le président de l'Université décide de convoquer l'étudiant.
- L'étudiant s'explique devant la commission d'instruction de la section disciplinaire, composée de 2 profs et d'un représentant étudiant (un militant d'Oxygène).
- L'étudiant est ensuite jugé par les 10 membres de la section disciplinaire.

L'échelle des sanctions est, par ordre croissant, l'avertissement, le blâme, l'exclusion avec sursis, l'exclusion sans sursis.

Lors du jugement, le président de la section disciplinaire (un prof) propose une sanction : si elle est votée à la majorité absolue, la sanction proposée est prononcée. Sinon, le président propose la sanction immédiatement inférieure. Et ainsi de suite.

Si vous êtes convoqué devant la section disciplinaire, n'hésitez pas à venir nous voir pour connaître vos droits et pour avoir de plus amples informations.

### De graves dysfonctionnements

Les partiels sont normalement le mode d'évaluation le plus juste et le moins contestable. Nous sommes très attachés à leur bon déroulement.

Or, nous avons été amenés à constater des dysfonctionnements majeurs, en particulier dans l'UFR de gestion : fuite de sujets (ce qui a conduit à l'annulation d'une épreuve), non respect des places attribuées dans les amphis, manque récurrent de personnel surveillant. Tout ceci concourt à une fraude massive qu'il est impératif de combattre.

On ne combattra pas cette fraude en faisant des "exemples", alors que les fraudeurs professionnels passent entre les mailles du filet. Il faut prévenir la fraude : dès cette année, nous exigeons plus de surveillants, et la suppression des épreuves incitant à la fraude (en finir avec les QCM !!).

### ALERTE : la section disciplinaire transformée en instance de répression anti-syndicale ?

Des militantes de l'UNEF ont accusé **sans aucune preuve** un militant de la CNT de violence à leurs égards. Tout nous porte à croire à la volonté de l'UNEF - s'autoproclamant seul syndicat étudiant de Paris I - de se débarrasser, par tous les moyens (y compris la calomnie), des militants qui entravent cette volonté de puissance.

Il est vraiment regrettable - euphémisme - que la direction de la fac ait jugé bon de rentrer dans le jeu de l'UNEF en déférant le militant de la CNT devant la section disciplinaire (alors qu'elle a fermé les yeux sur des affaires bien plus graves).

Un front syndical exceptionnellement large, dépassant les limites de Paris I, s'est constitué pour alerter les étudiants et pour montrer notre vigilance.

**Dernière minute avant bouclage** : le 9 juillet 2002, la section disciplinaire a rendu son verdict concernant cette affaire : **le militant de la CNT n'écope d'aucune sanction**. La manœuvre anti-syndicale de l'UNEF est déjouée. Les vacances commencent sur une nouvelle réconfortante !

## Première difficulté : s'inscrire à Paris I

Les premières inscriptions en fac après le bac sont gérées au niveau de l'Ile-de-France, par le tristement célèbre système RAVEL. En janvier, on fait une préinscription par Minitel, en juillet, on est convoqué pour s'inscrire, en principe, du moins. Ce système a fait la preuve de son incapacité à gérer le flux des arrivants. **Des centaines de bacheliers restent sans fac, ou sont affectés dans une filière dont ils ne veulent pas.**

Dans tous ces cas, quand tu arrives à Paris I pour demander à t'inscrire quand même, on te répond : "C'est trop tard, revenez l'an prochain". La seule chose existant pour assurer le droit de tout bachelier à s'inscrire en fac prévu par la loi, c'est la fiche rectorale. Tu la retires vers le 15 juillet et tu finis par obtenir une place "dans la limite de celles disponibles", c'est à dire... n'importe où...

**Autre possibilité: t'adresser à OXYGENE.** Le président de l'Université a le pouvoir d'inscrire qui il veut à Paris I. C'est avec lui que nous négocions. Nous tenons des permanences en juillet et septembre

pour recueillir les dossiers des étudiants sans fac et les lui présentons, en insistant sur le droit que devrait avoir tout bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix. Il nous est arrivé de devoir envisager d'occuper une partie du Panthéon pour nous faire entendre.

Pour les réinscriptions d'une année sur l'autre, par le 36-15 Paris I, il n'y a en principe (touchons du bois !) pas de problème (sinon de retard, comme l'an passé). Mais si on te refuse cette réinscription, n'hésite pas à t'adresser à OXYGENE.

✍ **OXYGENE demande** : RAVEL au placard ! Cette affreuse machine a fait trop de mal. Elle doit être remplacée par un système plus efficace. Le ministère ne peut continuer à nier les problèmes qu'elle provoque: la mauvaise foi a ses limites.

✂ **OXYGENE a obtenu** : chaque année, des dizaines d'étudiants victimes de RAVEL, souhaitant se réorienter ou reprendre des études sont inscrits grâce à nous.

## Droits d'inscription : ce qu'il faut savoir

L'augmentation des droits d'inscription est un des (nombreux) aspects de la dégradation de la condition étudiante. **En 1984, l'inscription coûtait 100 F, et la sécurité sociale était gratuite.** Depuis, l'augmentation a été constante, sans qu'aucune justification en soit jamais donnée.

**Soyons vigilants** : cette hausse vise à nous préparer à accepter l'idée de plus en plus souvent émise dans des rapports, ou déclarations que "*les usagers devraient participer davantage au financement de leurs études*".

**Ce qu'on ne sait pas assez** : la loi Savary donne le droit à chaque étudiant de demander à être exonéré du paiement des droits d'inscription (les boursiers le sont automatiquement). Il faut écrire au président, en expliquant en quoi ta situation personnelle justifie une telle décision, pour lui demander le remboursement des droits que tu as payés en t'inscrivant. D'après la loi, **dix pour cent du nombre total des étudiants peuvent être exonérés.** Ce total commence à être atteint à Paris I depuis trois ans car les étudiants sont de plus en plus nombreux à être informés par OXYGENE de cette possibilité qui s'offre à eux.

✍ **OXYGENE demande** qu'on revienne à la situation de 1984 (droits limités, sécu gratuite). Que les étudiants soient informés des possibilités d'exonération.

✂ **OXYGENE a obtenu** : une meilleure information sur les procédures d'exonérations de frais d'inscriptions et l'examen des dossiers que nous lui avons soumis par le Président de l'université, qui permet de donner un caractère plus effectif à cette possibilité d'exonération grâce à notre suivi.

### A chacun son centre !

**Tolbiac :** 90 rue de Tolbiac  
75013 Paris  
Tél. 01 44 07 80 00 :  
-DEUG d'histoire, de géographie, d'histoire de l'art et de philosophie  
-DEUG d'économie, d'économie-gestion, d'AES et de MASS  
-licence, maîtrise de MASS

**Saint Hippolyte :** 17 rue Saint Hippolyte  
75013 Paris. Tél : 01 44 07 80 00 :  
-DEUG de droit.

**Saint Charles :** 31 avenue Lombart 92 260  
Fontenay aux Roses (adresse provisoire) :  
-DEUG, licence, maîtrise et 3<sup>ème</sup> cycle d'arts plastiques.

**Panthéon :** 12 place du Panthéon 75005  
Paris ; Tél. 01 44 07 80 00 :  
-licence en droit, maîtrises et 3<sup>èmes</sup> cycles de droit  
-licence et maîtrise d'économie.

**Sorbonne :** 1 rue Victor Cousin 75005 Paris  
Tél. 01 40 46 22 11 :

-licence, maîtrise et 3<sup>ème</sup> cycle d'histoire et de philosophie  
-licence, maîtrise et 3<sup>ème</sup> cycle de gestion

**Saint Jacques :** 191 rue Saint Jacques 75006 Paris  
Tél. 01 44 32 14 00 :

-licence, maîtrise et 3<sup>ème</sup> cycle de géographie.

**Michelet :** 3 rue Michelet 75006 Paris  
Tél. 01 53 73 71 00 :

-licence, maîtrise et 3<sup>ème</sup> cycle d'histoire de l'art.

**Maison des sciences éco :** 016-112 Bd de l'Hôpital  
75013 Paris ; Tél. 01 44 07 80 00 :  
-3<sup>èmes</sup> cycles d'économie et de MASS

**Broca :** 21, rue de Broca 75013 Paris :  
-Bibliothèque du DEUG de droit.

**Maison internationale :** 58 Bd Arago 75013 Paris  
Tél. 01 44 07 80 00 :

-service des étudiants étrangers.

### A chacun son (ses) secrétariat(s)

L'Université est formée de 14 UFR (Unités de Formation et de Recherche), qui correspondent chacune (à peu près) à une filière. Chaque UFR a un secrétariat auquel il faut que tu t'adresses pour la plupart de tes problèmes concrets.

Chaque UFR est doté d'un Conseil d'UFR qui comprend des étudiants élus, des enseignants, des membres du personnel non enseignant, des personnalités extérieures. Ce Conseil gère les enseignements au niveau de l'UFR, les bibliothèques d'UFR et élit le directeur d'UFR parmi les professeurs.

#### ⇒ UFR 01, de droit public

Secrétariat au Panthéon, bureau 415  
Tél. 01 44 07 77 38.  
Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h en semaine  
**Enseignement :** Panthéon

#### ⇒ UFR 02, d'économie

Secrétariat à Tolbiac, 15<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 01 44 07 88 88  
Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h en semaine  
**Enseignement**  
1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac  
2<sup>ème</sup> cycle : Panthéon

3<sup>ème</sup> cycle : Maison des Sciences économiques

#### ⇒ UFR 03, d'histoire de l'art et archéo

Secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac, 7<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 01 44 07 88 49  
Ouvert de 10 à 12h et de 14h à 16h en semaine  
Secrétariat de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Michelet, bureau 102

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle: Michelet

#### ⇒ UFR 04, d'arts plastiques

Secrétariat à Saint Charles  
Tél. : 01 44 25 04 06/07/08  
Ouvert de 14h à 16h lundi et mardi, de 9h30 à 11h30 jeudi et vendredi, matin et après-midi mercredi

**Enseignement :** Saint Charles

#### ⇒ UFR 05, de droit des affaires

Secrétariat au Panthéon, bureau 400  
Tél. : 01 44 07 77 35  
Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h en semaine  
**Enseignement :** au Panthéon

#### ⇒ UFR 06, de gestion

Secrétariat en Sorbonne, entrée 1 rue Victor Cousin, bureau 211  
Tél. : 01 40 46 28 18/27 82  
Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h en semaine

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles : en Sorbonne

#### ⇒ UFR 07, de droit international

Secrétariat au Panthéon, bureau 304 (3<sup>ème</sup> étage)  
Tél. : 01 44 07 77 78  
Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h en semaine  
**Enseignement :** Panthéon

#### ⇒ UFR 08, de géographie

Secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac, 7<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 01 44 07 88 31  
Ouvert de 10 à 12h et de 14h à 16h en semaine  
Secrétariat de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Saint Jacques, bureau 405

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle: Saint Jacques

#### ⇒ UFR 09, d'histoire

Secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac, 7<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 01 44 07 88 47  
Ouvert de 10 à 12h et de 14h à 16h en semaine  
Secrétariat de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Sorbonne, escalier C, 2<sup>ème</sup> étage

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle: Sorbonne

#### ⇒ UFR 10, de philosophie

Secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac, 7<sup>ème</sup> étage

Tél. : 01 44 07 88 32  
Ouvert de 10 à 12h et de 14h à 16h en semaine  
Secrétariat de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Sorbonne, escalier C, 1<sup>er</sup> étage

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle : Tolbiac  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle: Sorbonne

#### ⇒ UFR 11, de science politique

Secrétariats en Sorbonne, entrée 14 rue de Cujas, bureaux 313 (2<sup>ème</sup> cycle) et 602, escalier N  
Tél. : 01 40 46 28 03/01

Ouvert de 10 à 12h et de 14h30 à 16h du lundi au jeudi

**Enseignement :** Sorbonne

#### ⇒ UFR 12, d'AES et droit social

Secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle d'AES : Tolbiac, 14<sup>ème</sup>  
Tél. : 01 44 07 89 45

Ouvert de 10 à 12h et de 14h à 16h en semaine  
Secrétariat de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Cujas

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle d'AES : Tolbiac  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles d'AES et droit social : Panthéon

#### ⇒ UFR 26, de droit général

Secrétariat du 1<sup>er</sup> cycle : Saint Hippolyte, 2<sup>ème</sup> étage

Tél. : 01 44 07 84 04/05/06  
Ouvert de 10 à 12h et de 14h à 16h en semaine

Secrétariat de la licence : Panthéon, bureau 208 (2<sup>ème</sup> étage)

Tél. : 01 44 07 87 59/60

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> cycle : Saint Hippolyte  
Licence : Panthéon

#### ⇒ UFR 27, de MASS

Secrétariat des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles : Tolbiac, 14<sup>ème</sup>  
Tél. : 01 44 07 88 75/74

Ouvert en semaine de 9h30 à 12h pour le 1<sup>er</sup> cycle et de 14h à 16h pour le 2<sup>ème</sup> cycle

Secrétariat du 3<sup>ème</sup> cycle : Maison des Sciences économiques, bureau 515

Ouvert de 9h30 à 12h du lundi au mercredi

#### **Enseignement**

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles : Tolbiac  
3<sup>ème</sup> cycle : Maison des Sciences économique



Guide des  
bibliothèques parisiennes



Le travail en bibliothèque est un élément "constitutif" de la vie étudiante. Voici un petit guide (non exhaustif et subjectif) pour vous aider à choisir la bibliothèque de vos rêves ....

### Les bibliothèques de Paris I

**La Bibliothèque universitaire de la Sorbonne** (Tel. 01 40 46 30 27) se trouve dans le hall des Amphis. Ouverte en semaine de 9h à 19h (18h le samedi). Sauf le jeudi matin où la BU est ouverte à partir de 11h. C'est de loin la plus complète, surtout pour les ouvrages anciens (depuis une vingtaine d'années, il y a moins de crédits pour acheter des livres !). Mais ses locaux et les effectifs de son personnel sont dramatiquement insuffisants, faute de budget.

La seule solution que l'administration ait trouvée pour répondre à la surpopulation étudiante a été d'en interdire l'accès aux étudiants de premier cycle...

**La bibliothèque de Tolbiac** (Tel. 01 44 07 88 14) se trouve au 5<sup>ème</sup> étage (ascenseurs verts). Ouverte en semaine de 9h à 19h (sauf le lundi ouverture à midi), et le samedi de 9h à 13h. C'est la plus complète et la plus généraliste (mais aussi la plus bruyante !) de Paris I accessible à tous les étudiants de Paris I : on peut y trouver à peu près tous les ouvrages de base de toutes les matières enseignées à Paris I. Il est possible d'y emprunter des livres. Mais gare aux retards dans le retour des livres : chaque jour de retard équivaudra à un jour de suspension de prêt.

**La bibliothèque de Saint Hippolyte** est installée 21, rue Broca.

Elle est spécialisée en Droit et contient surtout des ouvrages de base, des recueils de jurisprudence et des manuels.

Plus grande, plus complète et plus calme que l'ancienne salle de lecture, il est désormais possible d'y emprunter des livres, grâce à notre action en ce sens.

### Des bibliothèques plus spécifiques existent à Paris I

Elles peuvent être utiles et sont assez nombreuses. On en trouve dans presque tous les UFR ou instituts. Elles sont malheureusement, pour la plupart, réservées aux étudiants de deuxième ou troisième cycle ...

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

14

### Une solution pour compléter ses recherches et changer d'air : sortir de Paris I

- **La bibliothèque Sainte Geneviève**, 10 place du Panthéon. (Tél. : 01 44 41 97 97). Ouverte de 10h à 22h du lundi au samedi (19h pendant les vacances), bien fournie, même si le fonds a vieilli. Depuis la fermeture de la BU de la Sorbonne aux étudiants de premier cycle, elle est de plus en plus fréquentée et les files d'attente peuvent être très longues... En effet, cette bibliothèque est ouverte à tous les bacheliers. Pour t'inscrire, prévois une photo et une pièce d'identité.
- **La bibliothèque Cujas**, spécialisée en Droit, en économie et en gestion, est située à deux pas de la bibliothèque Sainte Geneviève au 2 rue Cujas (Tél. : 01 44 07 79 87). Ouverte de 9h à 21h du lundi au vendredi et jusqu'à 18h le samedi, bien fournie. Elle n'est par contre pas accessible aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année. Pour t'inscrire, prévois une photo, la carte d'étudiant et un justificatif de domicile.
- **La bibliothèque Georges Pompidou**. (Tel. : 01 44 78 12 33). Bien fournie. Accès libre et gratuit, du lundi au vendredi de 12 à 22h (fermée le mardi) et les samedi, dimanche, et jours fériés de 11 à 22h. A l'intérieur de la bibliothèque, il y a de nombreuses bornes internet accessibles après réservation. Il existe, pour les étudiants, un laissez-passer annuel de 20 € qui donne accès à toutes les expositions, colloques, et surtout au très beau musée national d'Art moderne du Centre George Pompidou
- **La bibliothèque nationale (B.N.) François Mitterrand**, 11 quai François Mauriac, 75013. (Tel. : 01 53 79 59 59) M<sup>o</sup>Quai de la Gare ou Bibliothèque (ligne 14), à 15 mn à pieds de Tolbiac. Très agréable car elle dispose de salles spacieuses, de beaucoup de livres et d'un accès direct à Internet de même qu'à de nombreux CD ROMS. Il est honteux que le simple accès à cette bibliothèque publique soit payant ! Tarif étudiant: 15 € par an, 3 € pour une journée. Ouverte du mardi au samedi de 10h à 20h et le dimanche de 12 à 19h.
- **Institut du Monde Arabe**, 23 quai saint Bernard. (Tel : 01 40 51 38 38). Très agréable pour travailler. Bibliothèque ouverte du mardi au samedi de 13 à 20h. Accès libre et gratuit.

### Pensez aussi aux 63 bibliothèques municipales de la mairie de Paris !

On peut y aller pour travailler ou pour y emprunter des livres. Pour les emprunts, il faut être inscrit, ce qui n'est possible que pour les personnes domiciliées à Paris.

Il est possible de se renseigner pour savoir si un livre précis est disponible dans une de ces bibliothèques municipales, en consultant un programme informatique disponible dans n'importe laquelle de ces bibliothèques. L'emprunt dure théoriquement 3 semaines (avec un système d'amendes pour les retardataires).

#### **Près de Tolbiac :**

Médiathèque Jean-Pierre Melville, 79 rue Nationale 75013, Tél. 01 45 70 80 50  
Bibliothèque Italie, 211/213 Bd Vincent Auriol 75013,  
Tél. 01 42 16 84 84

#### **Près de Saint Hippolyte :**

Bibliothèque Glacière, 132 rue de la Glacière 75 013,  
Tél. 01 45 89 55 47  
Bibliothèque Port Royal, 88 ter Bd Port Royal 75 005,  
Tél. 01 43 25 74 56  
Bibliothèque Mouffetard, 74/76 rue de Mouffetard,  
Tél. 01 43 37 96 54

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

15

## Les études à Paris I: Le DEUG

Tous les cursus de Paris I commencent par deux années de DEUG. Ce sont deux ans d'initiation à l'enseignement supérieur. Après le lycée, on découvre quelque chose de totalement différent dans l'organisation, dans le type d'enseignements et d'exigences.

Ce doit être aussi deux années de spécialisation dans la discipline que tu as choisie. C'est le changement majeur: en Terminale, on étudie toutes les disciplines, dans des proportions qui varient suivant les séries. À l'entrée en Fac, il s'agit de choisir celle dans laquelle on souhaite se spécialiser pour plusieurs années (voire pour la vie...) car on ne peut pas tout étudier à la fois.

C'est pourquoi OXYGENE refuse que les DEUG deviennent des fourre-tout où on effleurerait toutes les disciplines sans en approfondir aucune. C'était un des aspects de la réforme Bayrou-Allègre. À Paris I, comme dans de nombreuses facs, nous avons réussi à limiter son application sur ce point, en informant et en mobilisant les étudiants, en discutant avec les profs, en pesant dans les conseils. Il faut que les étudiants restent mobilisés pour rejeter une pluridisciplinarité bidon que le ministère tente d'imposer et qui remettrait en cause le contenu scientifique des études de 1er cycle. A prétendre tout faire, on finit par ne rien faire du tout.

Depuis la réforme Bayrou, le DEUG fonctionne en semestres, avec des examens à la fin de chaque semestre, mais la sanction du passage est annuelle. Chaque DEUG comporte des Unités d'enseignement (UE) composés d'Eléments constitutifs (EC). Le choix des options est plus ou moins vaste selon les filières.

Le DEUG sert aussi de barrage. Tu n'as pas le droit de t'inscrire plus de trois fois, c'est-à-dire de redoubler plus d'une fois, à moins d'obtenir une dérogation accordée par le directeur de l'UFR et le président de l'université. (Elle est de droit pour les étudiants salariés jusqu'à deux années d'études supplémentaires, soit cinq ans pour un DEUG).

🗳️ **OXYGENE peut t'aider:** à présenter ta demande, à trouver et à mettre en valeur les arguments justifiant que tu aies besoin d'une année de plus.

✍️ **OXYGENE demande:** plus de souplesse et de transparence dans l'attribution et le refus de ces dérogations. On a trop souvent l'impression d'un règne de l'arbitraire.

### Quelques conseils pratiques:

Dans presque toutes les filières, la première chose qu'on te demande, c'est de t'exprimer par écrit en français. Il faut savoir qu'une des choses que tous les enseignants sanctionnent le plus dans les dissert., commentaires et versions, ce sont les fautes de français (surtout) et d'orthographe. Une copie en français correct, c'est la certitude d'une note minimale. Une copie où il y a trop de fautes pour le goût du correcteur, même avec beaucoup de connaissances, atteindra très difficilement la moyenne. Alors, fais-y attention si tu as des difficultés de ce côté.

Si tu as la chance de pouvoir être en contrôle continu, tu auras un nombre assez important d'exposés à faire dans l'année. Fais attention à bien les répartir: deux exposés la même semaine, ce n'est pas si évident. Attention, en général, la répartition des exposés dans chaque TD se fait dans une noire pagaille. Essaie aussi de bien choisir ton premier exposé, dans une des matières où tu te sens le plus à l'aise.

## Il y a deux formes d'enseignement :

- Le cours magistral (CM), en principe fait par le professeur responsable du module, en amphi, pour tous les étudiants du module à la fois, qui traite de façon systématique la plus grande partie du programme.

- Les travaux dirigés (TD), assurés par les maîtres de conférence ou des chargés de TD, en petits groupes (ou qui devraient l'être !). Le plus souvent, un étudiant fait un exposé (dont la note compte dans sa moyenne semestrielle), corrigé par l'enseignant. Mais c'est aussi un complément au CM: avec les exposés ou les exercices, on étudie des exemples plus précis, qui peuvent ensuite servir à illustrer les copies d'examens.

## Contrôle continu (CC) ou examen terminal (CT)?

En DEUG et en Licence, lors de l'inscription pédagogique, il faut choisir entre ces deux possibilités ( mais il faut faire la preuve qu'on ne peut pas aller au TD pour être en examen terminal).

Si tu peux aller régulièrement en cours ou en TD, le CC est la meilleure solution. En CT, tu n'es noté que sur les examens de la fin de chaque semestre, ce qui est plus hasardeux, et ne donne pas la possibilité de s'entraîner durant l'année. Si tu dois faire ce choix, nous te conseillons d'essayer d'assister aux cours et à certains TD, et de voir le prof ou un maître de conférence pour lui expliquer et lui demander des conseils.

Le CC est presque toujours un avantage. Cependant, si on commence l'année par une très mauvaise note, il devient un handicap et il faut essayer de passer en CT. Ce n'est pas toujours possible: c'est de moins en moins toléré, surtout avec la semestrialisation qui a comme conséquence de multiplier pour l'administration le nombre de notes à gérer. Il faut négocier ton changement avec ton secrétariat d'UFR et avec ton chargé de TD.

**OXYGENE demande :** que tout étudiant puisse librement choisir, et passer de contrôle continu à examen terminal à tout moment de l'année. Le CC doit servir à aider les étudiants à réussir non à les couler. Le retour un vrai contrôle terminal sans obligation de passer des examens en janvier.

**OXYGENE peut t'aider :** si on te refuse l'inscription en terminal, si tu veux changer de régime, nous pouvons te conseiller.

## Vous avez dit méthodologie ?

Cela fait très longtemps qu'on entend : "La réussite, ce n'est pas une question de travail, de connaissances, de réflexion sur ces connaissances, mais de *méthode*". Quelle est cette méthode ? Mystère, personne ne l'a jamais rencontrée, mais Bayrou a voulu créer des cours spéciaux pour nous l'enseigner, hors de tout contenu scientifique: c'est la "méthodologie".

OXYGENE a dénoncé cette **imposture**. Il nous semble évident que c'est en faisant des dissert., des commentaires, des versions... à partir des connaissances qu'on acquiert dans chaque matière, qu'on apprend à les réussir, pas en attendant de cours spécifique une "méthode" miracle.

🗳️ **OXYGENE a obtenu :** à Paris I, on a bien créé quelques cours appelés "méthodologie", mais leur contenu ne diffère guère des autres. Contrairement à d'autres; nous trouvons ça heureux. Ceux qui réclament une véritable méthodologie sont incapables de dire en quoi elle consisterait.

✍️ **OXYGENE demande :** qu'on cesse d'essayer de nous faire croire qu'il y a une méthode miracle et de faire semblant de vouloir nous enseigner. La véritable "méthodologie", c'est les TD. Permettre aux étudiants d'y assister (ce qui suppose qu'ils ne soient pas obligés de se salarier), et dans de bonnes conditions (des groupes de taille normale), les aiderait plus à réussir que ces pseudo-remèdes miracles !

🗳️ **OXYGENE peut t'aider :** Non, désolés, nous ne connaissons pas la méthode infaillible pour réussir. Demande plutôt à Bayrou, Allègre et leurs supporters.

## La vie après le DEUG : deuxième cycle

L'année de Licence est organisée à peu près de la même façon que le DEUG, mais est très différente quant au contenu des enseignements. Après la phase d'initiation, il s'agit d'aborder un véritable travail universitaire. Les programmes sont plus resserrés: il ne s'agit pas de tout voir, mais de travailler à fond certaines questions pour acquérir et utiliser des méthodes. En général, les profs choisissent des sujets proches de leurs domaines de recherche, ceux qu'ils connaissent le mieux.

L'année de Maîtrise est, pour la plupart d'entre nous, celle qui laisse le meilleur souvenir. En effet, l'essentiel du travail ne consiste plus à apprendre des cours, mais à mener un travail personnel de recherche sur un sujet original pour rédiger un mémoire. Pour ceux qui souhaitent faire de la recherche leur métier, c'est une première initiation. Pour tous les autres, c'est une occasion de découvrir, par une expérience personnelle, comment s'élabore le savoir qui nous est enseigné.

Depuis quelques années, il y a une tendance à diminuer cet aspect original de l'année de maîtrise en augmentant le nombre d'heures de cours obligatoires aux dépens du travail de recherche. Pour la plupart, l'essentiel est néanmoins le choix du sujet de ton mémoire, auquel tu vas consacrer une année de travail. Ce sujet t'est donné par ton directeur de maîtrise, qui en prend la responsabilité. Le premier point est donc de le choisir parmi les professeurs de ta filière. Il faut t'en préoccuper dès la fin de la licence. Il y a plusieurs possibilités :

- Tu sais exactement quel sujet tu veux traiter. Il faut alors chercher quel est le prof le plus compétent pour te diriger sur ce sujet et en discuter avec lui.
- Tu sais en gros ce qui t'intéresse, quelle période ou domaine, mais sans plus. C'est le cas le plus fréquent. Il faut choisir un directeur dont les préoccupations correspondent à ce que tu souhaites, et lui demander de te proposer un sujet.
- Tu n'as aucune idée précise. Tout t'intéresse dans la discipline où tu fais ta licence. Cherche alors, parmi les profs que tu as eus en licence ou en DEUG, celui avec lequel tu as envie de travailler et demande lui un sujet.

### TD surchargés : un problème récurrent à Paris I

L'intérêt théorique d'un TD, c'est d'être en petit groupe avec un enseignant. Ce n'est pas hélas toujours le cas. En raison du manque d'enseignants, de nombreux groupes comptent beaucoup trop d'étudiants. Il est alors plus difficile de discuter avec les profs: le TD tourne au cours magistral. On consacre moins de temps à chaque exposé ou exercice. Il est impossible, faute de place, quand on a raté son exposé de demander à en faire un deuxième, et on traîne toute l'année une mauvaise note.

**OXYGENE demande :** des groupes de 25 étudiants maximum. Nous en sommes loin. Cela dépend essentiellement du ministère, qui ne crée pas assez de postes, et sur lequel l'ensemble des étudiants doit faire pression. Mais il y a des (petites) marges de manœuvre au niveau de l'Université, qui peut embaucher plus de vacataires.

**OXYGENE peut t'aider :** Quand un groupe est scandaleusement surchargé, nous pouvons agir pour obtenir son dédoublement. Encore faut-il que nous soyons au courant, et puissions présenter une revendication précise, en nous appuyant sur une mobilisation des étudiants concernés. Si tu es dans un groupe surchargé, contacte nous et nous verrons ensemble ce que nous pouvons faire (pétition, lettre au directeur d'UFR...). Sur ce type de question, nous sommes sûrs d'avoir le soutien du prof concerné !

OXYGENE ne peut pas t'aider en tant que syndicat évidemment, mais les plus anciens d'entre nous ont leur expérience personnelle de la question, qui peut t'être utile. De plus, que ce soit par les conseils ou par nos études nous connaissons plus ou moins la spécialité de chaque professeur ainsi que les rapports de suivi qu'ils entretiennent avec leurs étudiants. N'hésite pas à nous demander notre avis, tout en sachant que, en fin de compte, ce sera à toi de choisir et que tu es le mieux placé pour le faire.

*Si tu veux changer de fac et que ton transfert pose problème, nous pouvons faire intervenir nos camarades de la Fac où tu veux aller.*

## Et après...

- Le plus courant: préparer les **concours de l'enseignement**, primaire ou secondaire (voir plus loin)
- Tu peux faire un **DESS** (un an), à Paris I ou ailleurs. C'est une formation très spécialisée, de type professionnel, qui en principe débouche sur un emploi. Chaque DESS sélectionne sur dossier, sur ses propres critères: il ne suffit pas d'avoir sa maîtrise. La sélection se fait en plus après examen du dossier + entretien.
- Tu peux aussi entreprendre un travail de recherche, **DEA** (un an) qui a vocation à déboucher sur le doctorat (au moins trois ans, plus souvent quatre ou cinq). Ici aussi, il ne suffit pas d'avoir sa maîtrise. Il y a donc sélection sur dossier + entretien. Si tu as ton DEA, il te faut trouver un directeur de recherches (et un sujet bien sur !) pour commencer une **thèse (doctorat)**. Pour financer ces années d'études supplémentaires, tu peux avoir la chance d'obtenir une **allocation de recherche** (pour les meilleurs étudiants de chaque DEA), éventuellement complétée par une charge de TD dans une fac (comme vacataire ou moniteur) : c'est idéal, mais il y en a très peu. Autre possibilité, le cas le plus fréquent : faire sa thèse tout en enseignant dans le secondaire, après avoir réussi le CAPES ou l'Aggregation. Le débouché naturel d'un doctorant est l'enseignement dans le supérieur et la recherche. Mais, dans certains domaines (par exemple l'économie appliquée), les doctorants sont très demandés par les entreprises.
- Enfin, avec un diplôme de deuxième cycle, tu peux aussi poursuivre des études hors du système universitaire. Il y a beaucoup d'écoles (journalisme, en particulier) ou d'instituts qui recrutent à ce niveau, sur concours ou sur dossier.

## Enseignant, un métier qui se mérite

Enseigner, c'est le but de beaucoup d'entre nous, en commençant des études dans une filière littéraire ou de sciences humaines. C'est d'ailleurs le principal débouché de ces études. Ce n'est pas évident : il faut avoir au moins une licence, et réussir un concours de recrutement. Le principe du concours, c'est que, au contraire de l'examen, le nombre de candidats qui vont réussir est fixé à l'avance. C'est le classement qui compte : il ne s'agit pas d'avoir la moyenne, mais d'être dans les premiers. L'avantage, c'est qu'un poste, c'est un emploi pour toute ta vie. Tous ces concours sont organisés en deux parties. Tout le monde passe l'écrit. Ensuite, seule une partie des candidats (les "admissibles"), est admise à passer l'oral (environ deux fois plus d'admissibles que de postes à pourvoir).

- **Pour le primaire**, il y a un concours par département. Il faut avoir une Licence, n'importe laquelle. Les épreuves portent sur toutes les matières enseignées à l'école primaire, avec à la fois des questions de connaissance sur un programme niveau lycée à peu près et des questions pratiques (commenter des exemples de copies d'élèves). Si tu veux être professeur des écoles, attention à ne pas perdre tout à fait la main en maths et en sciences pendant tes études à Paris I. Il n'y a pas de préparation à ces concours à Paris IV. Tu peux soit les passer en candidat libre, soit t'inscrire à l'IUFM (qui sélectionne sur dossier), mais ce n'est pas obligatoire.
- **Pour le secondaire**, il y a deux concours nationaux différents. Le CAPES est ouvert aux titulaires d'une licence. Cependant, la plupart des candidats ont fait une maîtrise (si tu en as la possibilité, c'est mieux). Pour l'Agrégation, la maîtrise est obligatoire. Les épreuves sont plus nombreuses, plus longues et surtout il y a beaucoup moins de postes, ce qui rend le concours plus difficile. L'avantage d'être agrégé est double : dans le secondaire, on est payé un peu plus pour un service moins lourd (15 heures par semaine au lieu de 18) ; d'autre part, c'est à peu près indispensable pour pouvoir enseigner dans le supérieur, surtout dans les disciplines littéraires.

Depuis 1992, il y a une épreuve spécifique à l'oral du CAPES dite "professionnelle" ou "sur dossier". Il s'agit théoriquement de préparer à l'aspect pratique du métier de prof. Malheureusement, si tout le monde parle de "pédagogie", personne n'a jamais trouvé comment elle s'enseignait, et ce que pouvait être une telle épreuve. C'est donc une épreuve piège pour la plupart des candidats, et de l'aveu même de certains membres des jurys, souvent un jeu de hasard. Mieux vaut assurer aux autres épreuves !

Ces concours sont préparés à Paris I. Tu peux aussi t'inscrire à l'IUFM pour préparer le CAPES. Pour l'Aggeg, si tu as un bon dossier, tu peux demander à être auditeur à l'ENS (45 rue d'Ulm, 75005 Paris) ou à l'ENS : ça permet d'avoir des cours supplémentaires (pas forcément meilleurs que ceux de la Sorbonne, mais qui s'y ajoutent), et, surtout, des exercices écrits et oraux en plus grand nombre. Les dossiers sont à retirer au printemps auprès de la scolarité de ces deux écoles.

☞ **OXYGENE demande** : que Paris I permette aux étudiants de passer davantage de colles. Il faut aussi obtenir de véritables TD : à 100 dans un amphi, il n'y a guère de différence avec un cours magistral. De même un investissement financier dans l'achat de nouveaux ouvrages ne serait pas inutile.

☞ **OXYGENE a obtenu** : la réouverture du grand amphi aux enseignements.

## Sauvons le CAPES et l'Agrégation !

*Appel lancé en février 1999, et malheureusement toujours d'actualité.*

La politique de réforme globale de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur menée par les gouvernements successifs depuis plusieurs années s'attaque logiquement aux concours de recrutement d'enseignants.

Le ministère ne cache pas son intention de les supprimer à terme pour les remplacer par un diplôme pseudo-professionnel à bac +5 dans le cadre du 3/5,8 prévu par le rapport Attali. Mais il anticipe déjà cette suppression :

— par la dégradation des conditions de la préparation aux concours (ainsi par exemple le Rectorat de Paris saisit-il toutes les occasions de la perturber en Sorbonne) et du déroulement des épreuves, en particulier par l'organisation sous prétexte de décentralisation des épreuves orales dans des lieux notoirement incapables de les accueillir (dernier exemple, et le plus criant: le CAPES d'Histoire-Géographie à Châlons-en-Champagne).

— en encourageant les IUFM à persécuter les stagiaires ayant réussi les concours bien au-delà de leurs droits, déjà largement excessifs, et en prévoyant le renforcement de ceux-ci.

— en poursuivant et aggravant chaque année, en contradiction flagrante avec le discours officiel sur la priorité à l'Éducation nationale, la politique de baisse du nombre de postes mis aux concours. **En 2000, le nombre d'enseignants recrutés sera de quarante pour cent inférieur à celui de 1996.**

Nous voulons ici nous adresser aux enseignants, aux étudiants, aux lycéens, aux parents d'élèves, aux responsables politiques et à la presse pour **réaffirmer qu'il ne peut y avoir d'enseignement public de qualité sans professeurs recrutés en nombre suffisant, par concours portant sur leurs connaissances dans leur discipline et leurs capacités à les exposer.**

En conséquence, **nous demandons le maintien du CAPES et de l'Agrégation comme concours nationaux préparés dans les Universités sur une année complète, et l'affectation à leur préparation et à leur organisation de moyens budgétaires suffisants.** Comme il nous semble clair que les besoins ne sont pas moins importants depuis 1996, nous **demandons que le nombre de postes revienne au moins à celui de cette année, et soit planifié sur cette base pour au moins cinq ans.**

### Moins de postes, moins de profs ! les chiffres qui montrent la continuité d'une politique scandaleuse

		1996	1999	2000	2001	2002	1996-2002
<i>Histoire-géo</i>	<i>CAPES</i>	1320	845	775	865	1017	- 23 %
<i>Histoire</i>	<i>Aggeg</i>	171	130	117	120	129	- 25 %
<i>Géo</i>	<i>Aggeg</i>	50	40	35	36	39	- 22 %
<i>Philo</i>	<i>CAPES</i>	240	60	50	53	60	- 75 %
<i>Philo</i>	<i>Aggeg</i>	88	90	80	80	82	- 7 %

Malgré un léger sursaut cette année, le nombre de postes est scandaleusement bas, au regard des besoins. Les gouvernements compensent ce manque de profs titulaires, par l'embauche de personnel précaire. Cela s'appelle la casse de l'enseignement public en France.

## LES EXAMENS

Il y a désormais trois sessions d'examens: celles de janvier et de juin, et la session de rattrapage de septembre, dont nous avons obtenu le maintien, alors que la logique de la semestrialisation impliquait sa suppression (il en est d'ailleurs question chaque année: restons vigilants). Pour nous tous, c'est le moment décisif. C'est malheureusement aussi le moment où les problèmes administratifs atteignent des sommets.

**Premier souci :** avoir le droit de passer les examens. Pour ça, il faut avoir une convocation, que tu dois recevoir environ un mois à l'avance. Si tu ne l'as pas reçue alors, demande autour de toi si les autres l'ont, et si tu es le seul à ne pas l'avoir (ça arrive et l'administration ne reconnaît jamais ses erreurs quand on ne peut pas les prouver) adresse toi d'urgence au service des examens et, si on te répond qu'il est trop tard, viens nous voir tout de suite. L'an dernier, nous avons obtenu plusieurs inscriptions aux examens hors-délais

**Deuxième souci :** être le bon jour dans la bonne salle. C'est toujours la pagaille à Paris I sur ce point, malgré toutes nos protestations. Note les horaires dès qu'ils sont affichés, repère les lieux et, en cas de problème précipite-toi au secrétariat d'UFR et, si ça ne suffit pas au local d' OXYGENE.

**Troisième souci, après la réforme Bayrou-Allègre :** savoir à quelle sauce on est mangé. Si tu n'as rien compris au système de notation, capitalisation, compensation... c'est normal. Beaucoup de profs ne comprennent pas mieux que vous. Certains peuvent, inconsciemment, vous induire en erreur. Nous considérons que l'un des devoirs d'un syndicat étudiant est de rendre clair ce qui ne l'est pas, et d'aider les étudiants dans les méandres de ce qui est confus: après de gros efforts, et grâce à notre présence dans tous les conseils qui ont décidé (bien malgré nous !) de la réforme, nous avons réussi à comprendre à peu près.

Avec la réforme, il y a deux sessions d'examens, en janvier et en juin, et la session de rattrapage de septembre. Il y a des E.C. (Eléments Constitutifs), regroupés dans des U.E. ( Unités d'Enseignement). Chaque U.E. est indépendante, mais toutes se compensent entre elles. **Il faut que la moyenne des notes obtenues à toutes les U.E. soit supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, tu auras des épreuves de janvier à repasser en septembre.**

Le point le plus délicat à comprendre. Il n'y a pas eu (c'est heureux, et nous y avons contribué) de semestrialisation des enseignements. Il y a donc continuité, dans la plupart des cas entre les cours du premier et du second semestre. **Mais ils appartiennent à des UE différentes.** Il n'y a donc plus aucune compensation entre les notes de janvier et de juin obtenues dans la même matière: la compensation se fait ensuite entre toutes les notes de l'année, toutes matières confondues.

Mais attention !!! Contrairement à ce qui était prévu par la réforme Bayrou-Allègre, la mobilisation autour de la pétition lancée par nous et l'action de nos élus a permis d'obtenir le maintien de la capitalisation des acquis au niveau des E.C. **Si tu n'as pas une moyenne de 10, tu ne repasses, à l'intérieur des U.E. où tu n'as pas atteint 10, que les modules où tu n'as pas 10.** Les autres te sont acquis. Si nous ne nous étions pas battus, vous auriez eu tout à repasser dans les U.E. ratées... ce qui aurait été profondément injuste.

**Tu peux très bien ne pas avoir la moyenne à un E.C. et valider l'U.E.,** s'il est compensé par les autres notes des modules constituant l'U.E. et que la moyenne de l'U.E. est au moins égale à 10.

**Tu peux très bien ne pas avoir la moyenne à une U.E. et passer en année supérieure,** si la moyenne des notes de chacune des U.E. obtenues en janvier et en juin est au moins de 10.

**Les notes globales des U.E. ne sont pas arrondies.** Si tu obtiens 9,9/20 à une U.E., tu dois repasser en septembre les E.C. de cette U.E. où vous avez échoué.

Si tu échoues en juin, quoi qu'il arrive pendant les vacances, repasse les épreuves en septembre. Tu n'as rien à perdre.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

22

**Important :** même si tu es sûr de te planter, va passer les épreuves quand même, en juin comme en septembre. Avec la compensation une bonne surprise est toujours possible, mais surtout pour tout un tas de choses (réorientation, maintien de bourse, AIE, dérogation pour redoublement supplémentaire...) on ne vous pardonnera pas de ne pas être allé aux examens. C'est idiot, mais c'est comme ça (donc en cas d'empêchement grave, prévoir un certificat).

Si ce que tu fais t'intéresse, accroche-toi. Avec plus de révisions, tu peux réussir en septembre. Sinon, un redoublement n'a rien de déshonorant.

Si tu n'éprouves pas d'intérêt majeur à ce que tu fais, que tu rates en juin et également en septembre, rien de dramatique, mais plutôt que de risquer de t'enfermer dans quelque chose qui ne te passionne pas, réoriente-toi ! Réfléchis bien avant de choisir une filière qui te convienne mieux, à Paris I de préférence (ailleurs c'est encore plus compliqué, mais si tu es convaincu que tu as trouvé ta voie, il faut essayer d'obtenir un transfert). Si on te refuse cette réorientation (c'est fréquent: la réforme permet la réorientation au bout d'un semestre, quand elle est presque toujours nuisible à l'étudiant, mais l'interdit pratiquement ensuite), il reste une solution: le SOS Inscriptions de OXYGENE : contacte nous !

### Réorientation: piège à c.. !!!

C'était la grande idée de la réforme Bayrou, poursuivie par Allègre. La cause du grand nombre d'échecs en DEUG, ce n'est pas le nombre insuffisant de TD, ce n'est pas l'obligation pour une part croissante des étudiants de travailler au lieu d'aller en cours, ce n'est pas l'insuffisance des bibliothèques, c'est... une mauvaise orientation. On a donc imposé au début du DEUG un semestre d'orientation, soi disant pour permettre aux étudiants de réfléchir à la discipline qui leur conviendrait le mieux. OXYGENE et l'UNEF-RS ont combattu cette réforme pour plusieurs raisons: mensonge sur les véritables problèmes, danger de sélection arbitraire (réorienter après quelques semaines en fac peut être un moyen de se débarrasser d'une partie des étudiants), perte de temps et de contenu scientifique des enseignements.

Surtout, la réorientation augmente plutôt le risque d'échec. C'est ce que tu dois absolument savoir. Changer de filière au milieu de l'année, c'est reprendre presque à zéro, avec l'obligation d'arriver à la fin au même niveau que ceux qui ont fait toute l'année dans la même filière. Si tu as des difficultés dans la filière que tu as choisie, tu as plutôt intérêt à t'accrocher jusqu'à la fin de l'année, plutôt qu'essayer autre chose.

Si tu es vraiment sûr de t'être trompé de filière, alors il faut saisir l'occasion qui t'es offerte. Mais tu dois savoir que ce sera plus difficile pour toi, contrairement à ce qu'en ont dit Bayrou, Allègre et tous ceux qui ont soutenu la réforme.

**OXYGENE a obtenu :** que la réorientation ne puisse pas être obligatoire. La commission peut te proposer, de changer de filière, elle ne peut pas te l'imposer.

**OXYGENE demande :** le maintien de la possibilité de changer de filière jusqu'en janvier, avec une information claire sur ce que cela implique en terme de difficultés et de travail supplémentaire, la possibilité de changer de filière après un an (ce qui est presque toujours la meilleure solution, mais est impossible sans autorisation spéciale du président ou du directeur d'UFR).

**OXYGENE peut t'aider :**

— Malgré tout, tu penses t'être trompé de filière et veux te réorienter. Au contraire, on te conseille une réorientation dont tu ne veux pas. N'hésite pas à venir nous voir.

— Tu as changé de filière en janvier mais tu as des problèmes d'inscription pédagogique. Les élus OXYGENE peuvent intervenir auprès des UFR concernés: contacte-nous.

— Tu veux changer de filière au bout d'un an, et on te dit que c'est impossible. Viens nous voir: chaque année, nous obtenons des inscriptions dérogatoires dans le cadre du SOS Inscriptions.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

23

## Un point vital : le passage en année supérieure

Il y a trois façons de l'obtenir :

- Le plus sûr (mais le plus difficile) : **avoir la moyenne à toutes les UE**
- **Par compensation** : S'il te manque des UE mais que ta moyenne générale après application des coefficients est de 10 ou plus, on te donne automatiquement ceux qui te manquent. Si tu as une moyenne très proche de 10, le jury délibérera sur ton cas. Il décide souverainement: tu peux être accepté avec 9,5 comme refusé avec 9,95. Si en faisant la moyenne de tes notes tu constates que tu es juste, il peut être très utile d'aller de toute urgence (avant la réunion du jury) en discuter avec un de tes profs, de préférence un avec qui tu as de bonnes relations.
- **Par passage conditionnel** : S'il ne te manque qu'une petite partie des UE, tu seras autorisé à passer en année supérieure, mais tu devras repasser ceux-là en plus. Là où ça se complique, c'est que depuis la réforme Bayrou-Allègre, le calcul est fait sur la base non du nombre d'éléments manquants mais de leurs coefficients. Tu peux donc être obligé de redoubler avec un nombre d'heures de cours ridicule, et même pas du tout à un des deux semestres !

Nous avons posé le problème l'an passé. On nous a d'abord répondu que des dérogations étaient possibles, puis, quand nous avons présenté des dossiers, on nous a dit qu'on ne pouvait pas revenir sur la décision des jurys (qui n'étaient pas au courant de ce problème !). Conclusion : cette année, il faudrait constituer et présenter les dossiers avant les réunions de jury de septembre. Bref, si tu peux être concerné, contactes-nous très rapidement après la fin de la session.

Précaution conseillée : recalcule toi-même toutes tes moyennes à partir des coefficients donnés dans la brochure de début d'année. Il peut y avoir des erreurs de report de notes ou de calcul. Sur ce point le nouveau système informatique n'arrange rien, bien au contraire. Si tu as un doute, va vérifier au secrétariat puis adresse toi au prof concerné (si tu fais attention à ne pas être agressif, il devrait reconnaître l'erreur sans problème, sinon contacte nous)

Enfin; tu dois savoir que tu as le **droit de demander à voir tes copies**, et d'en discuter avec le correcteur. Pour contester éventuellement si tu estimes être victime d'une injustice (mais là, les profs n'acceptent presque jamais la remise en cause de leur infaillibilité), mais aussi pour comprendre pourquoi tu as raté ou pourquoi tu as réussi.

A Paris I, rien n'est fait pour faciliter cette consultation.. Au contraire, on essaie de nous en dégoûter par tous les moyens. Si tu n'as pas de moyen de prendre rendez-vous directement avec l'enseignant, il faut passer par le secrétariat d'UFR. En cas de refus, contacte-nous Dans de nombreuses facs, chaque correcteur fixe un jour de consultation des copies où il reçoit les étudiants. Pas chez nous. Il y aurait une solution beaucoup plus simple: nous rendre nos copies au lieu de les archiver. C'est ce que nous demandons, sans succès sauf dans certaines filières de sciences humaines comme l'Histoire.

## Comment (tenter de) financer ses études ? Petite introduction

En principe, pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents qui peuvent et veulent payer, l'aide sociale étudiante est là pour ça. En principe seulement.

Tout d'abord, **l'aide est dramatiquement insuffisante**. Pour ceux qui peuvent en bénéficier, elle ne permet pas de financer la totalité de leurs études : par exemple, pour un étudiant vivant en cité universitaire, le coût de la vie est d'environ 680 € par mois alors que la bourse la plus élevée atteint seulement 290 € par mois. De plus, beaucoup d'étudiants en situation plus que critique ne touchent aucune aide, soit parce qu'ils sont à la limite des seuils d'attribution, soit parce qu'ils sont étrangers. En conséquence, c'est plus de 700 000 étudiants qui sont contraints de se salarier pendant l'année universitaire. Le salariat étant la première cause d'échec à l'université, cela crée une discrimination insidieuse en fonction de l'origine sociale.

Proportionnellement au nombre d'étudiants, **l'aide sociale n'a cessé de régresser depuis quarante ans**, tandis qu'augmentait le coût des études. Le Plan Social Étudiant (PSE) de l'ex-ministre Allègre, qui a prétendu résoudre tous les problèmes, a été au mieux une aumône, par rapport à la réalité des besoins, et une aumône distribuée de façon très contestable. Tout cela a été souligné par le rapport rédigé il y a 2 ans par le directeur du CROUS de Créteil, Jean-François Dauriac, rapport que le ministère a rejeté avec indignation. Ensuite, le système est d'une effroyable complexité, comme vous allez vous en apercevoir. Ça n'a pas, cependant, que des inconvénients : les possibilités d'aide sont multiples et donc les chances d'en obtenir une, même faible, sont importantes ... si on arrive à s'y retrouver.

### Pour nous, le rôle d'un syndicat étudiant est triple :

- ⇒ dénoncer cette situation scandaleuse, en contradiction flagrante avec le discours officiel, et demander un plan d'urgence pour y remédier.
- ⇒ informer les étudiants sur les possibilités d'obtenir une aide.
- ⇒ défendre auprès de l'administration tous les dossiers individuels qui nous parviennent.

**Avant de vous aventurer dans ce maquis, notez l'adresse essentielle, celle du service des Bourses de Paris I, à Tolbiac, au 11<sup>ème</sup> étage, salle B11.13 (Tel : 01-44-07-88-33).**

### Quelques points essentiels

- ☞ Attention aux dates ! Il faut s'informer à notre local, regarder les panneaux d'affichage ou s'informer au service des bourses pour savoir les dates de retrait et de dépôt des dossiers.
- ☞ Les demandes de bourses et les renouvellements se font entre janvier et avril par Internet et minitel. Il faut se renseigner au service des bourses.
- ☞ Le renouvellement des bourses se fait chaque année. Autrement dit, ce n'est pas parce que vous avez obtenu une bourse de cycle que vous ne devez pas remettre un dossier à chaque début d'année. Faute de quoi, votre bourse peut être supprimée. On peut garder sa bourse en cas de redoublement (à condition de passer ses examens) ou de réorientation.
- ☞ Les bourses ne sont pas cumulables (il peut y avoir cependant des exceptions).

## La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

Accordée par le ministère de l'éducation nationale, c'est la plus importante des aides financières et se divise en deux catégories :

⇒ La **BES sur critères universitaires**, qui concerne le DEA, le DESS et l'Agrégation. Leur nombre est limité. Elle est attribuée principalement sur critères universitaires, mais les critères sociaux sont aussi pris en compte. La décision est prise par la Commission des Bourses, dans laquelle nous sommes présents.

⇒ La **BES sur critères sociaux**, qui englobe tout le cursus (y compris le CAPES). C'est un droit, c'est à dire que si vous correspondez aux critères, vous l'obtenez.

### Pour obtenir la BES sur critères sociaux, trois conditions sont à satisfaire :

- ⇒ Avoir moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année universitaire.
- ⇒ Etre de nationalité française (possibilité de dérogation notamment pour les ressortissants de l'UE). Les étudiants étrangers doivent avoir résidé en France pendant les 2 dernières années précédant la rentrée universitaire.
- ⇒ Répondre à des critères sociaux. Ces critères sont loin d'être parfaits.

Il y a un barème de 5 échelons, calculé à partir de différents critères (le principal est le revenu des parents, mais on tient compte aussi de la distance entre la fac et le domicile, du nombre d'étudiants dans la famille...). Le montant pour un an varie d'environ 1278 € pour l'échelon 1 à un peu plus de 3456 € pour l'échelon 5.

Le plan social étudiant a créé un sixième échelon dit "zéro" pour ceux qui sont à la limite du barème. On ne touche pas un centime, mais on est dispensé des droits d'inscription et de la sécurité sociale. Très peu d'entre nous sont concernés, et c'est un bon moyen pour le ministère de faire monter le pourcentage de boursiers sans (presque) rien dépenser.

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental et de la situation familiale. Vos revenus personnels ne peuvent être pris en compte que dans trois cas seulement :

- ⇒ Si vous êtes marié et votre conjoint salarié.
- ⇒ Si vous avez fait pendant 2 ans une déclaration d'impôts distincte de vos parents.
- ⇒ Si vous avez un ou plusieurs enfants à charge.

### Formalités à accomplir

Le dossier social étudiant doit être retiré sur internet (<http://dse.ac-paris.fr>) ou minitel (3614 SITAP\*DSE) entre le 15<sup>e</sup> janvier et le 30 avril de l'année précédente la rentrée universitaire. Passé ce délai, il est toujours possible de faire une demande sur internet (jusqu'au 31 octobre), mais les délais de traitement seront beaucoup plus long (et vous percevrez votre bourse très tard).

Le statut de boursier vous dispense de payer les droits d'inscription et de sécu.

☛ **En cas de problème** : Pour tous vos problèmes financiers (ex : délai de versement d'une bourse non respecté), prenez rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS.

### Assistants sociaux du CROUS (le service social est sectorisé)

#### Secteur des sciences juridiques

UFR 01-05-07-11-12-26,  
IAE, IRES  
Assistante sociale : Mme  
Lacroix  
Tel : 01 40 51 37 72  
39, avenue Georges  
Bernanos (Crous) 75005

#### Secteur des sciences économiques

UFR 02-06-27  
Assistante sociale : Mme  
Schmith  
Tel : 01 44 07 88 08  
Université Tolbiac, C907  
(9<sup>ème</sup> étage)

#### Secteur des sciences humaines

UFR 03-04-08-09-10, IST,  
IDUP, IEDES  
Assistante sociale : Mme  
Thery  
Tel : 01 44 07 86 03  
Université Tolbiac, C908  
(9<sup>ème</sup> étage)

☛ **En cas de grave imprévu financier**, l'assistante sociale peut vous proposer une aide du FSU (Fond de solidarité universitaire, voir plus loin). Le CROUS dispose à ce titre d'une subvention annuelle. Les aides financières (dons, prêts sur bourses, etc.) sont accordées après l'étude du dossier en sous-commission du CA du CROUS, sur **critères sociaux et pédagogiques**. Enfin, si vous rencontrez certains problèmes administratifs avec le CROUS (retards de dossiers, malentendus, etc.), n'hésitez pas à faire appel à OXYGENE.

### En cas de redoublement

*La suppression des bourses en cas de redoublement est un des aspects les plus ignobles du système actuel. "Vous n'avez pas réussi à avoir votre année avec une aide ? Essayez donc sans !" (ce qui veut presque toujours dire n se salariant à plein temps). Quand on est riche, on a le droit de passer deux ans sur la même année. Quand on est pauvre, pas question. C'est ça la justice sociale ?*

Récemment, le ministère a prétendu résoudre ce problème, et l'UNEF (UNEF-ID à l'époque) a affiché partout qu'elle avait gagné le maintien des bourses en cas de redoublement. Mais c'est malheureusement moins simple. Le maintien est conditionnel, et les conditions sont drastiques. Pour l'obtenir, il faut prouver son assiduité et avoir réussi une partie de son année (génial : pour que la bourse soit maintenue en cas d'échec, il faut avoir réussi)

 **OXYGENE et l'UNEF-RS demandent** : une véritable année joker garantissant le droit au redoublement des boursiers.

 **OXYGENE peut t'aider** : (premier cycle) à défendre ton dossier de maintien de bourse si tu ne rentres pas dans les critères, en faisant valoir tes arguments auprès du CROUS, ou une autre aide (FSDIE ou FSU, ou au moins exonération de droit d'inscription, voir ci-dessous).

Attention : être boursier oblige à être assidu aux **deux sessions d'examens et aux TD** (le CROUS par courrier recommandé peut dans le cas contraire vous demander le remboursement de votre bourse).

## Les autres aides

### L'allocation d'études

C'est la "grande innovation" du Plan Social Etudiant, censée résoudre les problèmes posés par les critères d'attribution des bourses, fondés sur les revenus des parents, pour les étudiants qui ne reçoivent rien de leur famille. En fait, elles posent plus de problèmes qu'elles en résolvent.

D'une part leur nombre est limité. Contrairement aux bourses qui sont de droit, une fois les crédits épuisés, il n'est plus possible d'être aidé même si on remplit les conditions. En plus, leur contingent est dérisoire : 11000 pour l'année 2001-2002

D'autre part, il n'y a aucun critère d'attribution, sinon la preuve, pas évidente à faire d'ailleurs, qu'on est totalement indépendant de ses parents (résultat : beaucoup d'allocations d'études ne sont pas attribuées). Les dossiers sont gérés par l'assistante sociale.

Tu peux néanmoins tenter ta chance en retirant un dossier au CROUS. Mais **attention** : ne le fais que si tu n'as droit à aucune autre aide, car c'est la plus difficile à obtenir. Surtout, même si tes parents ne te donnent rien, vérifie que leurs revenus ne donnent pas droit à une bourse (si tu es dans les critères, l'attribution est automatique. L'erreur fatale serait, sous prétexte que tu es autonome, de te laisser entraîner à courir après une aide aléatoire alors que tu as droit à une bourse).

### Allocations d'autonomie: de l'utopie à l'arnaque

L'allocation d'autonomie pour tous (défendue aujourd'hui par l'UNEF et SUD) est une revendication vieille comme le syndicalisme étudiant. Elle repose sur l'idée que chacun d'entre nous devrait être salarié par l'État en tant qu'étudiant. À l'époque, vers 1950, il n'y avait que quelques milliers d'étudiants, presque tous issus de milieux aisés, qui trouvaient injuste de dépendre financièrement de leurs riches parents.

Aujourd'hui, la situation a radicalement changé. Il y a plus de 2 millions d'étudiants, dont 700 000 sont obligés de se salarier pendant l'année, beaucoup plus pendant les vacances, aux dépens de leurs études, de courir de petit boulot en petit boulot, voire s'abîment dans la misère (100 000 selon le récent rapport Dauriac, rejeté par Allègre, sont au-dessous du seuil de pauvreté officiel).

Dans ce contexte, on voit mal quel sens peut avoir la revendication d'une allocation dont le montant serait le même pour tous, et qui remplacerait à la fois les bourses et les aides au logement. Bien évidemment, nous n'avons rien contre son principe, si elle permettait à tout le monde d'étudier. Seulement, pour cela, il faudrait compter 700 euros par mois, multipliés par 2,2 millions d'étudiants, soit plus de 1,5 milliards d'euros par an ! Ceux qui prétendent (l'UNEF) que nous pourrions l'obtenir aujourd'hui d'un seul coup vous trompent. La mise en oeuvre de ce projet, avec un budget total constant, reviendrait à donner beaucoup moins à ceux qui en ont le plus besoin pour donner à tous la même chose, même à ceux qui n'en ont pas besoin : nous ne sommes pas d'accord !! C'est ici qu'on passe de l'utopie à l'arnaque.

Et c'est ici qu'on retrouve l'allocation d'étude (cf ci-contre) instaurée par le plan social d'Allègre, que l'UNEF considère comme sa grande victoire. En fait, il s'agit, pour toute la France, de quelques milliers d'aides de même montant qu'une bourse, mais attribuées sans autre critère que la preuve (pas évidente à faire, d'ailleurs) qu'on ne touche pas d'argent de ses parents. C'est une goutte d'eau, qui ne suffit même pas à compenser les restrictions sur les autres aides, et qui en plus ne va pas forcément à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous ne sommes donc pas de ceux qui crient victoire et disent que c'est un premier pas vers sa généralisation. C'est plutôt un premier pas vers la casse du système des bourses. **L'aspiration des étudiants à être de plus en plus autonomes est légitime** : il est juste d'exiger que la collectivité prenne en charge nos années de formation, qui sont pour elle un investissement. Mais la vraie question est celle des moyens d'avancer vers cette autonomie. Pour nous, il est clair que les aides financières, tant qu'il n'y en a pas pour tout le monde, doivent d'abord aller à ceux qui en ont le plus besoin. Le travail d'un syndicat étudiant est de se battre contre leur diminution, pour l'augmentation progressive de leurs montants et du nombre de leurs bénéficiaires (la situation exigerait au moins le doublement de l'un et de l'autre), pas de brandir une revendication qui n'a aucun sens dans la situation actuelle, et peut facilement être détournée pour liquider les aides existantes. En revanche, les aides dites indirectes, Resto-U et Cités-U, doivent être accessibles à tous, et être un facteur d'autonomie pour tous ceux qui le désirent

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

28

### Le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU)

C'est une aide ponctuelle, d'un montant limité et dépendant du CROUS, qui s'adresse aux étudiants en difficulté. Le dossier n'est pas à remettre au service des bourses mais à une assistante sociale. Il ne s'adresse pas aux thésards ni aux étudiants en double cursus. C'est une aide insuffisante, mais qui peut être précieuse.

Tout étudiant inscrit auprès d'un établissement ou d'une section d'établissement ouvrant droit au régime de sécurité sociale étudiante peut, s'il est confronté à une difficulté ponctuelle, solliciter la contribution du FSU. Celle-ci n'est toutefois accordée qu'après un entretien avec une assistante sociale. L'appréciation se fonde sur la situation sociale, le parcours universitaire de l'étudiant et les difficultés particulières qu'il a pu rencontrer.

Il faut avoir moins de 30 ans, être de nationalité française, ou de parents étrangers résidant en France, ou bien étudiant étranger réfugié politique, ou bien encore être en possession d'une carte de résident de 10 ans. Attention, les étudiants étrangers doivent avoir validé au moins une première année universitaire.

### Les exonérations de droits d'inscription

À ne pas confondre avec la prétendue "bourse à taux zéro", car ces exonérations sont attribuées, beaucoup plus largement, par l'Université. La loi Savary permet au chef d'établissement d'exonérer de frais d'inscriptions jusqu'à 10% de ses étudiants non boursiers. **Attention, ne sont remboursés que les frais de scolarité, pas la sécurité sociale.** Pour demander à être exonéré ou remboursé de frais d'inscription, il faut contacter le service des bourses.

### Le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Ce fond est réparti entre l'aide sociale et l'aide aux projets étudiants. Pour la partie aide sociale, il sert surtout à l'achat de médicament pour les étudiants qui ont des maladies dont les soins sont coûteux. Ce fond permet de financer également par exemple le coût d'un mémoire à condition que l'université en retire un intérêt. Il est financé par les frais d'inscription, ce qui est très contestable.

Pour obtenir une aide du FSDIE, il n'y a pas de condition de nationalité. Les dossiers sont à retirer au service des bourses de Paris I. Les décisions sont prises par la Commission Sociale d'Établissement, qui est souveraine.

### À défaut d'aide sociale

#### Les prêts d'honneur

- ▀ Ils sont accordés aux étudiants par le Rectorat, sur critères sociaux et pédagogiques. Ils sont sans intérêts et remboursables après dix ans.
- ▀ Les dossiers doivent être retirés dès la rentrée universitaire au service des bourses.
- ▀ Des bourses sont aussi distribuées par des organismes tels que l'AGRCC (retraite complémentaire des cadres) : renseignez-vous.
- ▀ Enfin, sachez que beaucoup de **conseils généraux** accordent aux étudiants de leur département des bourses ou des prêts d'honneur d'un montant en général modeste, sur critères sociaux. Renseignez-vous auprès de votre conseil général.

#### Les "petits boulots"

- ▀ **Le pionnat.** Être surveillants (pions) dans les collèges et lycées, c'est souvent la meilleure solution quand on est obligé de travailler. Renseignez-vous au Rectorat, division des personnels enseignants, bureau des personnels auxiliaires, 12-20 rue Curial 75019, Paris. Les recrutements ont lieu en janvier-février pour la rentrée suivante. Ces postes sont ouverts aux étudiants âgés de moins de 29 ans, et on ne peut pas dépasser 7 ans de pionnat.
- ▀ **Le Service des Emplois Temporaires du CROUS de Paris.** En collaboration avec l'ANPE, il propose des emplois à temps partiel ou à plein temps, des gardes d'enfants à l'année, etc ... dont la rémunération est au moins égale au SMIC. Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 au 39 avenue G. Bernanos, 3<sup>ème</sup> étage. Tel : 01.40.51.37.52 / 37.53 / 37.54 / 37.55. Viens avec ta carte d'étudiant, une justification de couverture sociale (Ex. carte d'assuré social) et une photo d'identité récente.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

29

## Où se loger ?

### Le logement temporaire

Si, pour quelques jours, vous avez besoin d'être dépannés, vous pouvez vous adresser :

- ☛ Pendant l'été, aux résidences du CROUS. La nuit coûte à peu près 10 €.
- ☛ Pendant l'année scolaire, dans un des foyers qui assurent l'accueil temporaire et dont la liste est disponible au CROUS.
- ☛ Toute l'année dans les auberges de jeunesse. La chambre coûte à peu près 20 € la nuit.

### Le logement en résidence

Aucune Cité U n'a été construite depuis 1971 ! À Paris, le CROUS ne dispose que de 2000 logements, réservés aux étudiants ayant déjà accompli avec succès deux années d'études supérieures (avec dérogation pour les jeunes filles au foyer Pierre de Coubertin dans le 5<sup>ème</sup> et dans les 46 chambres réservées aux couples sans enfant à Citeaux dans le 12<sup>ème</sup> et à Sarrailh dans le 5<sup>ème</sup>). Les deux grandes Cités U de la région parisienne sont celles de Nanterre (R.E.R. A) et d'Antony (R.E.R. B).

Dans les cas, la redevance se situe autour de 115 € pour 10 m<sup>2</sup> aménagés (lit, placard, lavabo, bureau et étagère).

Les dossiers sont à retirer au CROUS de Paris, Créteil ou Versailles par Minitel à partir du 15 janvier jusqu'au 30 avril. Il faut les renvoyer dans les 15 jours après réception. Les critères d'admission sont la situation sociale des parents et l'éloignement du domicile familial. La décision d'affectation est notifiée en juillet. La caution est à payer 8 jours après réception de la notification définitive de logement (sinon la chambre n'est pas attribuée). La caution est encaissée et sert à payer le dernier mois d'occupation de la chambre. Quand le CROUS refuse, il faut faire une demande de remboursement.

☛ La Cité Internationale du 19, bd Jourdan (14<sup>ème</sup>) est gérée par une fondation privée. Elle accueille 5500 étudiants répartis dans 37 maisons (plus de 120 nationalités). Les prix, pour une chambre individuelle, varient entre 260 et 350 € par mois. Même si la qualité des chambres varie d'une maison à l'autre, il s'agit du haut de gamme en matière de Cité Universitaire. Le retrait des dossiers s'effectue à partir du 1<sup>er</sup> avril pour l'année scolaire suivante. L'admission, qui se fait sur critère pédagogique, n'est possible qu'à partir du 2<sup>ème</sup> cycle (site internet : <http://www.ciup.fr>)

☛ Les foyers de jeunes sont très nombreux. Les services offerts, les ambiances entretenues et les prix demandés sont très divers. Pour les moins chers, il faut prévoir entre 250 € (avec les repas). La plupart de ces foyers sont réservés aux filles. Listes disponibles au CROUS ou au CIDJ, ainsi qu'à l'adresse internet suivante : <http://crousparis.chez.tiscali.fr/html/logement/foyers/est.html>

### Le logement en ville : comment chercher ?

☛ Le service du logement du CROUS (Tel : 01 40 51 55 55) recense environ 5000 offres de location, consultables sur place (du lundi au vendredi, de 13h à 17h au 39, avenue Georges Bernanos, 75005) ou sur minitel (3615 CROUS).

☛ L'OSE Point Logement (émanation de la mutuelle étudiante SMEREP), sont des services sûrs et par conséquent surchargés de demandes.

☛ Les petites annonces sur Paris se trouvent dans les journaux gratuits, dans *Le Figaro*, *France-Soir* (c'est bien la seule fois qu'on vous les conseillera), et surtout *De Particulier à Particulier* (tous les jeudis). Il importe de se procurer ces journaux dès leur parution et de prendre RDV immédiatement.

☛ Vous pouvez enfin avoir recours aux agences immobilières. Pour un bail de trois ans, la commission est d'environ un mois de loyer.

## Le B.A.- BA du locataire

☛ Il vous faudra d'abord signer un contrat de location (bail). Ce contrat écrit est obligatoire, sauf pour les locations de "loi de 1948". Le bail doit préciser la date de prise d'effet et la durée du bail, la désignation et la description du logement, le montant du loyer, ses modalités de paiement ainsi que ses règles de révisions éventuelles, le montant des charges, le montant du dépôt de garantie, et les devoirs inhérents à chacune des parties. Le bail signé entre le propriétaire et le locataire doit être de trois ans pour un appartement non meublé (sauf clause spéciale). Pour un meublé, il peut être renouvelé tous les ans.

☛ Chaque page du bail doit être paraphée par le propriétaire et le locataire : le propriétaire peut réclamer des garanties financières de la part des futurs locataires. Il peut exiger des fiches de paye et avis d'imposition des personnes qui se portent garantes. Le propriétaire est en droit d'exiger un dépôt de garantie. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de deux mois de loyers principal (charges et taxes non comprises). Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de deux mois à compter de son départ. Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement. Cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne vous incombent pas).

☛ Vous devez faire un état des lieux contradictoire en entrant et en sortant. C'est obligatoire. Il doit être annexé au bail. Vous devez y trouver, d'une manière détaillée, l'état du logement, pièce par pièce. Les éventuelles dégradations doivent y être précisées (moquette usée, peinture jaunie, lavabo ébréché...).

☛ Vous devez prendre une assurance. Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie...). Toutes les assurances immobilières sont des assurances de dommages. Elles ont pour but de couvrir les conséquences d'un sinistre. Comparez les différentes assurances et mutuelles.

☛ Le bailleur ne peut augmenter votre loyer à sa guise. Pendant la durée du bail, votre loyer ne peut varier que dans la limite de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le bailleur doit justifier tous les ans des charges qu'il vous fait payer.

☛ La résiliation du bail : le locataire peut mettre fin au bail qui a été signé. Il doit informer le propriétaire par lettre recommandée (3 mois de délai sont nécessaires). La résiliation du contrat n'est de plein droit qu'en cas d'inexécution des obligations du locataire pour des motifs tels que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs.

☛ Impôts locaux: Les impôts locaux ne concernent que les studios et appartements: leur montant varie selon les communes et la valeur locative. On peut s'en faire exonérer en arguant de sa qualité d'étudiant. Il faut adresser une demande de dégrèvement à la mairie de votre domicile. Mais attention, rien n'est automatique !

☛ Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi :

- Un propriétaire ne peut refuser un logement à un étranger. Mais la discrimination raciale, qui tombe sous le coup de la loi, est difficile à prouver.
- Le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur.
- Le bailleur ne peut imposer comme mode de paiement le prélèvement automatique sur son compte courant ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre.
- le bailleur n'est autorisé à percevoir des amendes qu'en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble.
- le bailleur ne peut interdire à son locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.

## Les aides au logement :

Il existe 3 types d'aides au logement :

⇒ **L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT** : Pour en bénéficier, il faut être locataire d'un logement conventionné par l'Etat : la plupart des HLM et certains logements privés. La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). **Le montant dépend de vos ressources** (et non de celles de vos parents), de la nature du logement, du montant du loyer et de la région habitée. **L'APL est versée directement au bailleur** (propriétaire ou office HLM), ou, sur demande, au locataire. Attention, l'étudiant bénéficiant de l'APL n'est plus considéré comme à la charge de ses parents, qui n'ont plus droit aux prestations familiales.

⇒ **L'ALLOCATION DE LOGEMENT FAMILIAL** concerne les jeunes ménages de moins de cinq ans de mariage.

⇒ **L'ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL** : depuis le 1er janvier 1993, cette aide est accessible à tous les étudiants. Il faut être locataire d'un logement ayant un confort minimum (arrivée d'eau, WC, chauffage, conditions de salubrité de la loi de 1948). Le bail doit être à votre nom. A noter, pour les colocataires, que depuis vous ne pouvez plus cumuler des ALS complètes : au-delà d'un locataire, l'ALS est amputée de 20 %. Il faut retirer un formulaire d'ALS à votre Caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de conserver la quittance de loyer du premier mois. Le montant dépend du loyer et de vos ressources. Elle est basée sur le montant du loyer principal, les charges n'étant pas prises en compte. Remarque sur la **colocation** : Si vous partagez un appartement, mieux vaut faire figurer tous les noms sur le bail pour que chacun puisse toucher une aide, le total sera supérieur au montant reçu par un locataire unique.

**Ce qu'il faut savoir** : l'ouverture des droits intervient au premier jour du mois qui suit celui de l'entrée dans votre logement. Ils prennent fin au mois précédant celui de votre départ. **Un conseil : emménagez le 31 et déménagez le premier.**

Aucun justificatif de revenus n'est exigé, mais vous remplirez une déclaration sur l'honneur dont le contenu pourra être vérifié. Vous pouvez déclarer vos propres revenus même si vous ne faites pas de déclaration de revenus distincte de celle de vos parents.

Vous devez vous rendre à la **Caisse d'Allocation Familiales** dont vous dépendez.

### Les adresses utiles

**OSE Point-Logement** : 11, rue Serpente, 75006, Paris. ☎. 01-45-35-69-10.  
**CROUS Paris** : 39, avenue Georges Bernanos, 75231 Paris Cedex 5. ☎. 01-40-51-36-00.  
**CIDJ** (Centre d'Information et de Documentation pour la jeunesse): 101, quai Branly, 75015, Paris  
**Fondation de la Cité Internationale Universitaire de Paris** : 19, boulevard Jourdan, 75014, Paris ☎. 01-44-16-64-00  
**1<sup>er</sup> centre de gestion** : arrondissements 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 14, 15 et 16.  
 18, rue Viala, 75015, M<sup>o</sup> Duplex, ☎.. 01 45 75 62 47.  
**2<sup>ème</sup> centre de gestion** : arrondissements 9, 10, 17, 18 et 19.  
 67, avenue Jean Jaurès, 75019, M<sup>o</sup> Jaurès, ☎.. 01 44 84 74 98.  
**3<sup>ème</sup> centre de gestion** : arrondissements 5, 11, 12, 13 et 20.  
 101, rue Nationale, 75013, M<sup>o</sup> Nationale, ☎. 01 40 77 58 00.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
 Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

32

## Où manger ? Les restos U

Si vous avez faim et que vous n'avez pas peur de vous éloigner de votre centre, il existe plusieurs RU pour vous détendre après déjeuner. Le prix du ticket est de 2,50 euros depuis août 2002. Ils sont en vente au guichet des restaurants aux heures des repas.

Il n'y pas suffisamment de RU à proximité des facs et la qualité des repas laisse parfois à désirer. L'Etat - comme pour le logement - s'est désengagé au cours de ces dernières années. C'est inadmissible. Le prix du ticket de RU était jadis calculé selon le principe de la parité État / étudiant. L'étudiant payait la moitié du prix de son repas, l'État le reste. Depuis 1980, la part de l'État a constamment régressé.

### Quelques RU le midi près des centres de Paris I

**Tolbiac**, 17, rue de Tolbiac (pas très commode : à 10-15 minutes de la fac du même nom !), ouvert de 11h à 14h

**Le Rabelais**, à côté de Clignancourt, ouvert de 11h à 14h30.

**Le Mabillon**, 3, rue Mabillon, 742 places. Ouvert de 11h30 à 14h (14h30 pour le self) et de 18h à 20h. 3 étages avec 3 formules. A noter une cafétéria très sympa ouverte de 11h30 à 14h30 et de 18h à 20h

**Assas**, 92, rue d'Assas, M<sup>o</sup> Port-Royal ou Notre-Dame-des Champs, 432 places. Ouvert de 11h30 à 15h30, la cafétéria de 7h45 à 18h15.

**Le Necker**, 156, rue de Vaugirard, M<sup>o</sup> Pasteur, 642 places. Ouvert de 11h30 à 13h45 et de 18h à 20h. C'est le RU haut de gamme, sans doute le meilleur de Paris, mais avec de longues files d'attente à midi. Il offre une nourriture de rêve dans un cadre d'abri antiatomique.

### Et le soir ?

Près de votre domicile, il existe peut-être un RU pour vous dépanner en soirée. Voici la liste des RU ouverts le soir, de 18h30 à 20h.

**Bullier (le top le soir !)** 39, av G. Bernanos (5<sup>ème</sup>), M<sup>o</sup> Port-Royal, 696 places.

**Châtelet** 10, rue J. Calvin (5<sup>ème</sup>), M<sup>o</sup> Censier-Daubenton, 509 places.

**Cîteaux** 45, bd Diderot (12), M<sup>o</sup> Gare de Lyon, 464 places.

**Mabillon**

### Nos propositions pour améliorer la situation à Paris I

**Pour Tolbiac**, l'aménagement du centre pour y intégrer un RU.

**Pour Saint Hippolyte** : qu'on porte enfin remède à l'absence totale de RU dans ce quartier.

**Pour la Sorbonne** : L'ouverture d'un RU à proximité (Le RU Mazet a été fermé il y a quatre ans, et jamais remplacé), et l'extension de Mabillon

### Nous revendiquons une autre politique pour les RU et cités U

- ⇒ Retour à la parité Etat-étudiant pour les tickets de RU.
- ⇒ Blocage pour plusieurs années du montant des redevances.
- ⇒ Investissement financier de l'État pour une véritable rénovation des chambres
- ⇒ Politique de construction de RU proches des lieux d'études et cités
- ⇒ Refaire des cités U des lieux de vie : mise en place de bibliothèques, salles de travail, projections de film, aide au développement de groupes d'études
- ⇒ Vente des tickets de RU à l'unité, et obligation d'accepter les paiements par chèque aux guichets.
- ⇒ Extension des horaires d'ouverture des RU pour tenir compte de la diversité des horaires des cours.

**Dernière minute : encore une hausse du ticket RU !! Le 2 juillet 2002, le CA du CNOUS s'est prononcé pour une hausse de 4% du prix du ticket RU qui atteindra dès le 1 août, 2.50 euros.**

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter  
 Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), Tel : 01-44-07-86-92

33

## **Petit guide de l'étudiant étranger**

Oxygène et l'UNEF-RS militent pour une égalité complète entre étudiants français et étrangers. C'est tout sauf gagné d'avance : de l'inscription à la naturalisation en passant par l'aide sociale et le droit au travail, les étudiants étrangers sont victimes de discriminations de toutes sortes.

### **L'inscription à l'Université**

Il faut être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur (niveau bac) et de l'un des visas ou titre de séjour suivant pour être inscrit : visa D "long séjour pour étude", visa C "carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France", visa C "étudiant/concours", carte de résident, carte de séjour temporaire ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour en cours de validité.

Pour les candidats résidant déjà en France, la demande d'admission préalable est à retirer auprès de l'université française la plus proche du domicile entre la fin du mois de décembre et le mois de janvier précédent l'inscription (soit 8 à 9 mois à l'avance).

Pour les non résidents en France, il faut retirer un dossier à l'ambassade de France entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 janvier de l'année précédent l'inscription. Le dossier est à rendre avant le 1<sup>er</sup> février. La réponse de l'université sera donnée en avril/mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 juillet. Il lui sera répondu avant le 15 septembre. Pour obtenir son visa, l'étudiant doit fournir le certificat de pré-inscription, un certificat d'hébergement ou la preuve de moyens de subsistances.

### **L'obtention du titre de séjour**

Pour le 1<sup>er</sup> titre de séjour étudiant, il n'y a pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées : visa long séjour, certificat d'inscription ou de pré-inscription, sécurité sociale, justification des moyens d'existences, de domicile, et les papiers du garant.

Le renouvellement pose plus de problème. Depuis le circulaire Sauvé-Marchand (1991), c'est le préfet de police qui juge du "sérieux des études". Malgré les avis favorables des profs et les attestations médicales, il peut être refusé pour plusieurs motifs arbitraires : manque de sérieux dans le suivi des études, redoublement, cursus incohérent, manque de ressource, infraction à la législation du travail... Dans ce cas, il convient de rédiger un recours gracieux auprès du préfet. Des lettres de soutien de profs ou de l'administration de la fac sont plus qu'utiles pour appuyer le recours, de même toute pièce allant dans le sens de la demande (diplômes, attestation de ressources...). Les recours contre une "invitation à quitter le territoire" sont à faire dans un délai d'un mois, et contre un "arrêté préfectorale de reconduite à la frontière", sous 24h.

## **Travailler en France**

L'étudiant étranger n'a pas le droit de travailler plus de 20h par semaine (10h dans l'enseignement). La demande d'Autorisation Temporaire de Travail doit être déposée à la Direction Départementale du Travail du lieu de domicile en fournissant une demande écrite explicative, une promesse d'embauche de l'employeur et la carte de séjour. Ne jamais travailler sans autorisation ou plus de 20h par semaine, la carte de séjour serait automatiquement retirée.

## **Changement de statut**

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour "étudiant" retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut "salarie" est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même le statut de résident n'est juridiquement plus possible à obtenir. Reste celui de "membre de famille" accessible sous conditions (attaches familiales fortes). Dans tous les cas il convient de consulter une association.

### **Adresses utiles :**

Service des relations internationales, 58 boulevard Arago, 75013, Tel : 01 44 07 76 72  
CROUS Accueil international, 39 avenue Georges Bernanos, 75013, Tel : 01 40 51 37 42  
SSAE (Service social d'aide aux émigrants), 14 rue Auguste Perret, 75013  
Association Minkowska (Soutien psychologique), 12 rue Jacquemont, 75017, Tel : 01 53 06 84 84



**OXYGENE et l'UNEF-RS exigent l'égalité réelle des droits entre étudiant français et étranger**

**Suppression de toutes les discriminations envers les étudiants étrangers**

**Abrogation de la circulaire Sauvé-Marchand.**

**La liberté d'étudier n'est pas négociable**